



REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTERE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA
PRIVATISATION**

2014

AGENCE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES ASSURANCES

Rapport annuel du secteur des assurances

Exercice 2014

Des assurances fiables pour un développement durable

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES GRAPHIQUES.....	4
LISTE DES ANNEXES.....	5
SIGLES ET ABBREVIATIONS UTILISES	6
INTRODUCTION	7
CHAPITRE I : BREF APERCU DU SECTEUR BURUNDAIS DES ASSURANCES	9
I.1. Les acteurs du marché des assurances	9
I.2. Les opérations d'assurances pratiquées	10
I.3. Les réalisations de l'ARCA.....	11
I.4. Le cadre juridique et institutionnel	12
I.4.1. Le cadre normatif des activités d'assurance.....	12
A. Les lois et les décrets	12
i. Législation et réglementation des assurances	12
ii. Autres dispositions légales régissant le secteur financier, les établissements publics et les sociétés anonymes	13
B. Autres références régionales et internationales	13
I.4.2. Le cadre institutionnel.....	13
CHAPITRE II : L'ASSURANCE ET L'ECONOMIE	14
II.1. Situation générale du marché des assurances.....	14
II.2. Le taux de pénétration des assurances.....	14
II.4. Les emplois dans les sociétés d'assurance	16
CHAPITRE III : INDICATEURS CLES DU SECTEUR D'ASSURANCE	17
III.1. Les primes	17
III.1.1. Evolution du chiffre d'affaires	17
III.1.2. Parts de marché des différentes compagnies	19
III.2 Les prestations	20
III.3 Les charges d'acquisition et de gestion	21
CHAPITRE IV : SITUATION PATRIMONIALE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE.....	23
IV.1. Présentation des postes d'actif.....	23
IV.2. Présentation des postes du passif	24

IV.3. Présentation du Compte d'exploitation « Non Vie ».....	25
IV.4. Présentation du compte d'exploitation « Vie ».....	26
CHAPITRE V: AUTRES INDICATEURS PERTINENTS (ANALYSE CARMELS)	29
V.1. Adéquation du capital	29
V.1.1. Analyse des ratios d'adéquation du capital	30
V.2. Analyse des actifs (Vie et Non Vie).....	34
V.3. La réassurance.....	35
V.3.2. La réassurance en assurance «Non Vie »	36
V.3.1. La réassurance en assurance « Vie »	36
V.4. Les provisions techniques	36
V.5. La gouvernance d'entreprise	37
V.6. Analyse de la rentabilité du secteur des assurances	37
V.6.1. Rentabilité de l'assurance Non Vie	38
A. Analyse des dépenses de l'assurance Non Vie	38
B. Analyse des revenus de l'assurance Non Vie	39
V.6.2. Rentabilité de l'assurance « Vie »	40
A. Analyse des dépenses de l'assurance Vie.....	40
B. Analyse des revenus de l'assurance Vie.....	40
V.7. Analyse de la liquidité du secteur des assurances	41
CONCLUSION	42
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	44
I. TEXTES LEGAUX	44
1. Lois	44
2. Décrets lois	44
3. Ordonnances ministérielles.....	44
4. Traités, Accords, Normes internationaux	44
II. RAPPORTS, REVUES ET AUTRES PUBLICATIONS	44
ANNEXES	i

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Compagnies d'assurance opérant au Burundi.....	9
Tableau 2: Liste des sociétés de courtage établis au Burundi.....	10
Tableau 3: Nombre d'acteurs agréés par pays membre de la CEA en 20134.....	14
Tableau 4: Part de l'assurance dans le PIB	14
Tableau 5: Evolution du taux de pénétration de l'assurance non vie dans le PIB	15
Tableau 6: Evolution du taux de pénétration de l'assurance vie dans le PIB	15
Tableau 7: Evolution de la densité de l'assurance	16
Tableau 8 : Répartition des emplois par société d'assurance (2013).....	16
Tableau 9: Parts de marché des compagnies (assurance vie & non vie).....	19
Tableau 10: Parts de marché des compagnies (assurance non vie).....	19
Tableau 11: Parts de marché des compagnies (assurance vie).....	20
Tableau 12: Charge de sinistres en assurances non –vie (en FBU)	20
Tableau 13: Taux global de sinistres à primes en assurances non-vie (en FBU).....	21
Tableau 14: Evolution des prestations en assurances vie (en FBU)	21
Tableau 15: Evolution des charges d'acquisition et frais de gestion (en FBU).....	22
Tableau 16: L'actif du secteur	23
Tableau 17: Le passif du secteur.....	24
Tableau 18: Compte d'exploitation Crédit « Non Vie ».....	25
Tableau 19: Compte d'exploitation Débit « Non Vie ».....	25
Tableau 20: Compte d'exploitation Crédit « Vie ».....	26
Tableau 21: Compte d'exploitation Débit « Vie ».....	27
Tableau 22: Evolution des ratios d'adéquation du capital.....	30
Tableau 23: Calcul de la marge disponible en assurance "Non Vie et Vie"	31
Tableau 24: Calcul de la marge réglementaire en assurance "Non Vie"	32
Tableau 25: Calcul de la marge réglementaire en assurance "Vie"	33

Tableau 26: Calcul du surplus/déficit de marge de solvabilité	33
Tableau 27: Etat C4 de calcul de la couverture des engagements réglementés	34
Tableau 28: Evolution du taux de couverture	35
Tableau 29: Evolution des ratios de réassurance en assurance Non Vie	36
Tableau 30: Evolution des provisions techniques par rapport aux fonds propres	37
Tableau 31: Evolution des dépenses en assurances Non Vie.....	38
Tableau 32: Evolution des revenus en assurance Non Vie	39
Tableau 33: Evolution des dépenses en assurances Vie	40
Tableau 34: Evolution des revenus en assurance Vie	40
Tableau 35: Evolution des actifs liquides du secteur	41

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution du chiffre d'affaires	17
Graphique 2: Répartition du chiffre d'affaires par branche d'activités	18
Graphique 3: Evolution du résultat d'exploitation.....	28

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1: Passif du Bilan 2014.....	i
Annexe 2: Actif du Bilan 2014	ii
Annexe 3: Compte d'exploitation non vie (crédit 2014)	iii
Annexe 4: Compte d'exploitation non vie (débit 2014)	iv
Annexe 5: Compte d'exploitation vie (crédit 2014)	v
Annexe 6: Compte d'exploitation vie (débit 2014)	vi
Annexe 7: Ratios de solvabilité par compagnie vie & non vie (2014)	vii
Annexe 8: Ratio de réassurance par compagnie non vie (2014).....	vii
Annexe 9: Ratio de réassurance par compagnie vie (2014).....	viii
Annexe 10: Evolution des provisions techniques par rapport au fonds propres de chaque compagnie	ix
Annexe 11: Evolution des dépenses en assurance vie de chaque compagnie (2014)	x
Annexe 12: Evolution des revenus en assurance vie de chaque compagnie (2014)	x
Annexe 13: Evolution des dépenses en assurance vie de chaque compagnie (2014)	xi
Annexe 14: Evolution des revenus en assurance vie de chaque compagnie (2014)	xii
Annexe 15: Evolution des actifs liquides par compagnie du secteur en Vie et Non Vie (2014).....	xii

SIGLES ET ABREVIATIONS UTILISES

AICA	: Association Internationale des Contrôleurs des Assurances
AKI	: Association of Kenyan Insurers
ARCA	: Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
ASSUR	: Association des Assureurs du Burundi
BICOR	: Burundi Insurance Corporation
BRB	: Banque de la République du Burundi
CARAMELS	: Capital adequacy, Assets quality, Reinsurance Arrangements, Management, Earnings, Liquidity and Subsidiaries
CEA	: Communauté Est Africaine
CIMA	: Conférence Interafricaine du Marché des Assurances
DLMT	: Dettes à Long et Moyen Terme
DTS	: Droits de Tirages Spéciaux
EAC	: East African Community
EAISA	: Association des Superviseurs d'Assurances de la Communauté Est Africaine
FBU	: Francs Burundais
FMI	: Fonds Monétaire International
GCI	: Global Competitive Index
GDP	: Gross Domestic Product
IAIS	: International Association of Insurance Supervisors
IMF	: Institutions de Microfinance
ISTEEBU	: Institut des Statistiques et des Etudes Economiques du Burundi
MFPDE	: Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique
MOU	: Memorandum Of Understanding
OAA	: Organisation Africaine des Assurances
PE	: Primes Emises
PIB	: Produit Intérieur Brut
PM	: Provisions Mathématiques
PPC	: Provisions pour Pertes et Charges
PREC	: Provisions pour Risques En Cours
PSAP	: Provisions pour Sinistres à Payer
PSD	: Projet de Développement des Secteurs Financier et Privé
Q/R	: Quote-part des Réassureurs
SOCABU	: Société d'Assurance du Burundi
SOCAR	: Société Commerciale d'Assurance et de Réassurance
SOGEAR	: Société Générale d'Assurance et de Réassurance
UCAR	: Union Commerciale d'Assurance et de Réassurance
US \$: United States Dollars
V&C	: Vie et Capitalisation

INTRODUCTION

Depuis l'opérationnalisation de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances « ARCA » au Mars 2013, le gouvernement du Burundi a également doté le secteur des assurances d'un Code des assurances répondant aux normes internationales et conférant à l'ARCA les pouvoirs nécessaires à l'exercice de sa mission de contrôleur-régulateur du secteur.

A l'aube de la promulgation dudit code, l'ARCA a dégagé un état des lieux du secteur en dressant une analyse de la situation financière des compagnies avec une attention particulière sur leur marge de solvabilité. Ce rapport a mis en évidence l'état du secteur à la date d'entrée en vigueur du Code des assurances.

Au terme de l'année 2014, et conformément à ses missions, l'ARCA vient de produire un rapport annuel qui met à jour les évolutions du secteur survenues durant l'exercice 2014. Ce document fait donc office de rapport annuel du secteur burundais des assurances à la fin de l'exercice 2014.

Néanmoins, il convient de souligner que la conduite de cette étude s'est heurtée à plusieurs contraintes qui ont rendues impossibles certaines analyses.

Ces contraintes sont entre autres :

- Le manque d'harmonie dans la présentation des rapports financiers, qui exige un traitement particulier du rapport de chaque compagnie afin de pouvoir mettre les rapports de toutes les compagnies en un format identique,
- La non séparation des bilans « Vie » et « Non Vie » pratiquée par une des six compagnies du secteur qui a eu pour conséquence de réduire les analyses ;
- La non production des comptes d'exploitation par produit qui a rendu impossible la conduite d'une analyse par garantie ;
- Le retard dans la transmission des états financiers par certaines sociétés d'assurances.

Malgré ces limites, les analyses consignées dans le présent rapport offrent une vue globale de la situation du secteur à travers sa contribution à l'économie, ses tendances futures, ses chiffres clés et sa solvabilité.

Le présent rapport établi à partir des états financiers des sociétés d'assurance relatifs à l'exercice 2014 avec un regard rétrospectif sur les années 2011, 2012 et 2013, s'articule autour des chapitres ci-après:

- Le premier chapitre qui traite de l'aperçu général du secteur burundais des assurances ;
- Le deuxième chapitre qui met en exergue la part de l'assurance dans l'économie nationale ainsi que la place du Burundi dans le marché régional (CEA) des assurances ;

- Le troisième chapitre qui parle des indicateurs clés du secteur d'assurance ;
- Le quatrième chapitre qui est relatif à la situation patrimoniale des entreprises d'assurance, intégrant l'analyse de la croissance du résultat ;
- Et le cinquième et dernier chapitre dont les analyses se focalisent sur d'autres indicateurs pertinents suivant le modèle « CARAMELS ».

CHAPITRE I : BREF APERCU DU SECTEUR BURUNDAIS DES ASSURANCES

I.1. Les acteurs du marché des assurances

Le marché burundais des assurances est essentiellement composé des compagnies et des intermédiaires d'assurance. La taille du marché est encore étroite avec six (6) compagnies d'assurance dont la plus ancienne date de 1977 et la plus récente date de 2010. Le tableau ci-après montre les différentes sociétés d'assurance établies au Burundi, leurs formes juridiques, leur capital social ainsi que leur date d'agrément.

Tableau 1: Compagnies d'assurance opérant au Burundi

N°	Nom de la société	Forme juridique	Capital social (en FBU)	Date d'agrément
1.	SOCABU	S.A ¹	300.000.000	1977
2.	UCAR	S.A ²	150.000.000	1986
3.	BICOR	S.A	1.510.266.000 ³	1991
4.	SOGEAR	S.A	100.000.000	1992
5.	SOCAR	S.A	1.698.450.000	1999
6.	JUBILEE	S.A	500.000.000	2010

Source : Données fournies par les compagnies en 2014.

Selon les dispositions de l'article 273 de la loi N°1/02/ du 07 janvier 2014 portant Code des assurances au Burundi, le montant minimum du capital social est fixé à un milliard de francs burundais (1.000.000.000 FBU). En observant le tableau ci-dessus, on remarque que seules deux sociétés (BICOR S.A et SOCAR) ont une situation conforme à la loi en vigueur.

Néanmoins, les mêmes dispositions de l'article 273 accordent aux sociétés d'assurance ayant un capital social inférieur au minimum exigé, une période d'une année, à compter de la date d'entrée en vigueur de la loi ci-haut citée, pour se conformer à la nouvelle législation en vigueur. Il est à signaler que cette période de grâce s'est achevée avec ce même exercice 2014.

En matière d'actionnariat, sur les six (6) sociétés œuvrant au Burundi, quatre (SOCABU, BICOR, UCAR et SOGEAR) sont détenues par des opérateurs nationaux tandis qu'une (SOCAR) comprend une partie des actions appartenant à une société étrangère, pendant que l'autre (Jubilee Insurance Company) est une filiale de Jubilee Kenya.

En ce qui concerne les intermédiaires d'assurance, ils se répartissent entre les courtiers d'assurance et les agents généraux. Les courtiers sont au nombre de treize (13) dont onze (11) ayant obtenu leur agrément provisoire entre 2011 et 2013, tandis que les agents généraux se comptent à 59. La répartition des tâches veut que les agents généraux représentent les compagnies d'assurance pendant que les courtiers représentent les assurés.

¹ Société Anonyme avec l'Etat burundais comme actionnaire principal

² Société Anonyme

³ Dont 1.010.100.000 FBU pour le Capital Social de la BICOR Non Vie

Le tableau suivant montre la liste des courtiers d'assurance établis au Burundi et leur date d'agrément.

Tableau 2: Liste des sociétés de courtage établis au Burundi

N°	Nom de la Société de courtage	Date d'agrément
1	ASCOMA BURUNDI	2007
2	FIRST BURUNDI INSURANCE BROKERS	2008
3	TANGANYIKA INSURANCE BROKERS	2011
4	AFRIKA RISK S.A	2011
5	ADVANCED RISK MANAGEMENT	2011
6	SOCIETE INTERPROFESSIONNELLE DES SOLUTIONS D'ASSURANCES (SISAB)	2012
7	SOCIETE DE COURTAGE D'ASSURANCE (SOCAS)	2012
8	SOCIETE DE COURTAGE EN ASSURANCE REASSURANCE RECOUVREMENT EN IMMOBILIER ET MOBILIER (SOCORIM)	2013
9	INGOMA BEST INSURANCE BROKERS (IBIB)	2013
10	IMPERIAL BROKERAGE GROUP OF CABINETS	2013
11	CONTACT ASSURANCES INFORMATION (CAI)	2013
12	AGENCE UNIVERSELLE DE COURTAGE EN ASSURANCE (AUCA)	2013
13	AZIMUTS INSURANCE BROKERS	2013

Source : Données internes à l'ARCA

Notons que la loi N° 1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances du Burundi exige des sociétés de courtage, une garantie financière résultant d'un engagement de caution pris par un établissement de crédit habilité à cet effet ou une entreprise d'assurance agréée. Le montant minimum de la garantie financière est de 20.000.000 FBU (Cfr Article 429 & 430).

I.2. Les opérations d'assurances pratiquées

Sur le marché burundais des assurances, quatre (4) sociétés pratiquent en même temps les opérations d'assurance « vie » et « non vie », pendant que les deux (2) autres pratiquent uniquement les opérations d'assurance « non vie ». Sur les quatre (4) sociétés qui exploitent les deux branches, trois (3) présentent des comptes d'exploitations séparés, laissant ainsi apparaître le résultat réalisé pour chaque branche.

Selon les dispositions des articles 2 et 279 de la loi N° 1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances du Burundi, les sociétés d'assurance ne sont pas autorisées à pratiquer en même temps les deux types d'assurances (assurance vie et assurance non vie). Toutefois, les mêmes dispositions de la loi accordent aux entreprises pratiquant ces opérations mixtes, une période transitoire de trois (3) ans pour, soit se scinder en deux compagnies distinctes, soit abandonner l'une des deux catégories.

I.3. Les réalisations de l'ARCA

Après la promulgation de la loi N° 1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances au Burundi, il était d'une urgence capitale de rendre plus opérationnel ce texte de loi en proposant des textes d'application.

A cet effet, plusieurs textes ont été préparés par l'ARCA et signés par les autorités compétentes en occurrence :

- L'Ordonnance Ministérielle conjointe N° 540/1678 du 14/10/2014 portant fixation du montant de la valeur minimale de l'ouvrage à construire assujetti à l'obligation d'assurance en matière de risque de construction ;
- L'Ordonnance Ministérielle conjointe N° 540/1610 du 09/09/2014 portant fixation du montant de la valeur minimale des marchandises ou facultés à l'importation assujetties à l'obligation d'assurance ;
- L'Ordonnance Ministérielle conjointe N° 540/1611 du 30/09/2014 portant fixation des conditions d'application des dispositions relatives aux contrats d'importation en cours d'exécution à la date de la promulgation du Code des assurances ;
- L'Ordonnance Ministérielle N° 540/1617 du 01/10/2014 portant fixation des conditions d'application des dispositions relatives à la forme, au contenu et à la validité de l'attestation d'assurance et du répertoire pour l'assurance Responsabilité Civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie et d'explosion ;
- L'Ordonnance Ministérielle N° 540/1618 du 01/10/2014 portant fixation des conditions d'application des dispositions relatives au contrôle d'obligation d'assurance, aux conditions d'établissement et de validité de l'attestation d'assurance en matière de Responsabilité Civile professionnelle des Avocats ;
- L'Ordonnance Ministérielle conjointe N° 540/550/1609 du 29/09/2014 portant fixation des plafonds de garantie de la Responsabilité Civile professionnelle des Avocats ;
- L'Ordonnance Ministérielle conjointe N° 540/530/1643 du 07/10/2014 portant fixation des plafonds de garantie de l'assurance de la Responsabilité Civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou d'explosion ;
- L'Ordonnance Ministérielle conjointe N° 540/530/1644 du 07/10/2014 portant détermination des établissements commerciaux assujettis à l'obligation d'assurance de Responsabilité Civile des exploitants des immeubles commerciaux en matière d'incendie ou d'explosion ;

- L'Ordonnance Ministérielle N° 540/1152 du 27/02/2014 portant détermination de la base de calcul de l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation ne justifiant pas de revenus ;
- La circulaire N° 540/93/114/2014 du 31/03/2014 portant modalités de mise en œuvre de la garantie financière des agents généraux, courtiers et sociétés de courtages d'assurances.

De même, au vu de la complexité du Code des assurances, des séances de vulgarisation ont dues être organisées dans tout le pays. En somme, six (6) ateliers ont été tenus dont trois (3) à Bujumbura, un (1) à Bururi, un (1) à Ngozi et un (1) dernier à Gitega. La campagne de vulgarisation dudit code a été sanctionnée par la production d'un rapport synthétique récapitulant toutes les recommandations et autres observation formulées par les participants à ces ateliers.

A côté de la promulgation et de la vulgarisation du Code des assurances, l'exercice 2014 a également été marqué par la conduite des premiers contrôles sur pièces par les cellules techniques de l'ARCA. Au terme de ces contrôles, des recommandations ont été formulées à l'égard des compagnies à travers des rapports de contrôle (six rapports au total) qui leur ont été envoyés. Grâce ces contrôles, l'Agence a pu détecter les points forts et les points faibles de chaque compagnie.

I.4. Le cadre juridique et institutionnel

I.4.1. Le cadre normatif des activités d'assurance

Le cadre légal des assurances du Burundi comporte des lois et des décrets d'origine étatique d'une part et des normes internationales d'autre part.

A. Les lois et les décrets

i. Législation et réglementation des assurances

Le cadre légal des activités d'assurance au Burundi comporte à ce jour une loi, un décret et une ordonnance ministérielle :

- Loi N° 1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances du Burundi
- Décret N° 100/181 du 11 août 2014 portant Missions, Réorganisation et Fonctionnement de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances
- Ordonnance Ministérielle N°540/919 du 03 juillet 2013 portant adoption du Plan Comptable des assurances applicable au Burundi.

ii. Autres dispositions légales régissant le secteur financier, les établissements publics et les sociétés anonymes

Les textes ci-dessous concernent à la fois les sociétés d'assurance, les organismes de sécurité sociale et les entreprises publiques et privées. Il s'agit de :

- Décret-loi N° 1/024 du 13 juillet 1989 portant cadre organique des administrations personnalisées de l'Etat
- Loi N° 1/09 du 30 mai 2011 portant code des sociétés privées et à participation publique

B. Autres références régionales et internationales

Parmi les normes internationales dont l'ARCA s'inspire dans l'exercice de sa mission de régulateur-contrôleur du secteur des assurances se trouve :

- La méthodologie, les principes et les normes de l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA) ;
- Le Mémoire d'Entente (MOU) entre les superviseurs d'assurance de la CEA.

I.4.2. Le cadre institutionnel

En dehors de l'ARCA, le cadre institutionnel du secteur des assurances comprend principalement deux associations professionnelles, à savoir :

- L'Association des Assureurs du Burundi, « ASSUR », qui comprend toutes les sociétés d'assurances reconnues au Burundi ;
- L'association des courtiers qui comprend juste quatre sociétés de courtages sur les treize reconnues au Burundi.

CHAPITRE II : L'ASSURANCE ET L'ECONOMIE

II.1. Situation générale du marché des assurances

Le marché burundais des assurances a une taille modeste si on le compare à celui des autres pays membres de la Communauté Est Africaine (CEA). Cette situation s'explique d'une part par le nombre réduit des acteurs du marché, et la faiblesse relative de l'économie nationale d'autre part. Le tableau suivant retrace le nombre des acteurs du marché agréés comparativement aux autres pays de la Communauté Est Africaine.

Tableau 3: Nombre d'acteurs agréés par pays membre de la CEA en 20134

Institutions régulées	Rwanda	Burundi	Ouganda	Tanzanie	Kenya
Compagnies d'assurance	14	6	29	30	50
Compagnies de réassurance	0	0	1	1	6 ⁴
Courtiers d'assurance	14	13	28	110	198
Total	28	19	28	141	253

Source: AKI⁵ insurance industry annual report 2014.

Sur les trois catégories d'acteurs présentées dans le tableau précédent, le Burundi, avec seulement 19 intervenants, est celui qui dispose de peu d'acteurs tandis que la première place revient au Kenya avec un total de 253 acteurs dont 6 sociétés de réassurances, 49 sociétés d'assurance et 198 courtiers d'assurances.

La deuxième place revient à la Tanzanie qui dispose de 29 sociétés d'assurances, une compagnie de réassurance et 110 courtiers, tandis que le Burundi n'a que de 6 sociétés d'assurances, 13 sociétés de courtages et aucune société de réassurance.

II.2. Le taux de pénétration des assurances

Tableau 4: Part de l'assurance dans le PIB

Année	2011	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires du marché	25 690 764 406	28 859 786 406	33 629 618 966	36 109 259 809
PIB en francs courant	2 988 600 000 000	3 608 800 000 000	4 130 500 000 000	4 138 200 000 000
Taux de pénétration (en %)	0,86	0,80	0,81	0,87

Source : - Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014
- Rapport Economie Burundaise 2014 du MFPDE

De 0,80 % en 2012 à 0,87 % en 2014 en passant par 0,81% en 2013, le taux de pénétration montre une certaine évolution d'une année à une autre au cours de ces trois dernières années. Ce taux devrait augmenter avec l'entrée en vigueur du Code des assurances qui prévoit de

⁴ Sur ces 6 sociétés de réassurances, seules trois ont été agréées par le régulateur tandis que les trois autres existent sur base de convention africaines (exemple AFRICA RE) ou régionales (exemple ZEP Re)

⁵ Association of Kenyan Insurers

nouvelles assurances obligatoires en plus de l'assurance responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs. Toutefois, un travail de sensibilisation et de suivi de ces nouvelles assurances obligatoires s'imposent.

II.2.1. Taux de pénétration de l'assurance non vie

Tableau 5: Evolution du taux de pénétration de l'assurance non vie dans le PIB

Année	2011	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires du marché	19 942 903 955	21 366 613 938	24 203 536 474	25 135 809 073
PIB en francs courant	2 988 600 000 000	3 608 800 000 000	4 130 500 000 000	4 138 200 000 000
Taux de pénétration (en %)	0,67	0,59	0,59	0,61

Source : - Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014
- Rapport Economie Burundaise 2014 du MFPDE

A l'instar de la contribution de l'assurance en général, le taux de pénétration des assurances dommages affiche également une légère tendance à la hausse lors de l'exercice 2014.

II.2.3. Taux de pénétration de l'assurance vie

Tableau 6: Evolution du taux de pénétration de l'assurance vie dans le PIB

Année	2011	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires du marché	5 747 860 451	7 493 172 468	9 426 082 492	10 973 450 737
PIB en francs courant	2 988 600 000 000	3 608 800 000 000	4 130 500 000 000	4 138 200 000 000
Taux de pénétration (en %)	0,19	0,21	0,23	0,27

Source : - Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014
- Rapport Economie Burundaise 2014 du MFPDE

Bien que relativement faible, le taux de pénétration des assurances vie n'échappe pas à la tendance évolutive et affiche une croissance plus ou moins stable sur la période allant de 2011 à 2014. Malgré cette tendance évolutive, la contribution de l'assurance vie au PIB reste très faible. Quelques raisons essentielles peuvent expliquer cette situation à savoir :

- Une culture d'assurance en général très peu développée ;
- La méconnaissance et/ou l'ignorance de l'assurance vie ;
- La faiblesse des revenus au sein des populations.

II.3. La densité de l'assurance

Tableau 7: Evolution de la densité de l'assurance

Année	2011	2012	2013	2014
Chiffre d'affaires du marché	25 690 764 406	28 859 786 406	33 629 618 966	36 109 259 809
Population du Burundi	8 748 199	9 012 784	9 420 000	9 534 851
Densité de l'assurance	2 937	3 202	3 570	3 787

Source : - Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014
- Rapport Economie Burundaise 2014 du MFPDE

Tout comme le revenu moyen (PIB) par habitant, la densité de l'assurance indique la prime moyenne par habitant et par an. Ainsi, avec des primes émises de 25 690 764 406 FBU en 2011 contre une population de 8 748 199 habitants, la densité de l'assurance est d'environ 3 000 FBU par an et par habitant.

En 2014, la prime moyenne par habitant a augmenté pour atteindre un montant de 3 787 FBU en passant par 3 202 FBU en 2012 et 3 570 FBU en 2013.

Cet indicateur donne une idée sur la culture d'assurance. Son niveau faible renseigne sur une population moins informée et/ou ignorante, d'où la nécessité d'organiser des séances d'information, sensibilisation et éducation.

II.4. Les emplois dans les sociétés d'assurance

L'industrie burundaise de l'assurance emploie au total, sans distinction de catégorie, 389⁶ salariés répartis comme suit :

Tableau 8 : Répartition des emplois par société d'assurance (2013)

N°	Société d'assurance	Nombre d'employés
1	SOCABU	185
2	BICOR	52
3	UCAR	49
4	SOGEAR	40
5	SOCAR	40
6	Jubilee	23
Total		389

Source : Rapports annuels des compagnies d'assurance 2013

Selon les données recueillies en 2013, la SOCABU emploie à elle seule, près de la moitié (48 %) des salariés du secteur des assurances. En effet, il s'agit de la société la plus ancienne et « leader » du marché burundais des assurances de par son chiffre d'affaire. Elle est talonnée par la BICOR qui emploie 52 salariés, soit 13 %, pendant que la Jubilee, le nouvel entrant dans le marché, ne compte que 23 salariés dans ses effectifs, ne représentant que 6 % des salariés du secteur.

⁶ Hormis les intermédiaires

CHAPITRE III : INDICATEURS CLES DU SECTEUR D'ASSURANCE

Conformément au Code des assurances, les activités d'assurances se regroupent en deux catégories à savoir la catégorie « Vie » et la catégorie « Non Vie ». Cette distinction est motivée par les spécificités et la complexité des modes de gestion qui sont différentes d'une catégorie à une autre.

Les indicateurs qui suivent procèdent de la synthèse des bilans et comptes de résultat des sociétés d'assurance transmis à l'ARCA et sont présentés par catégorie d'assurance.

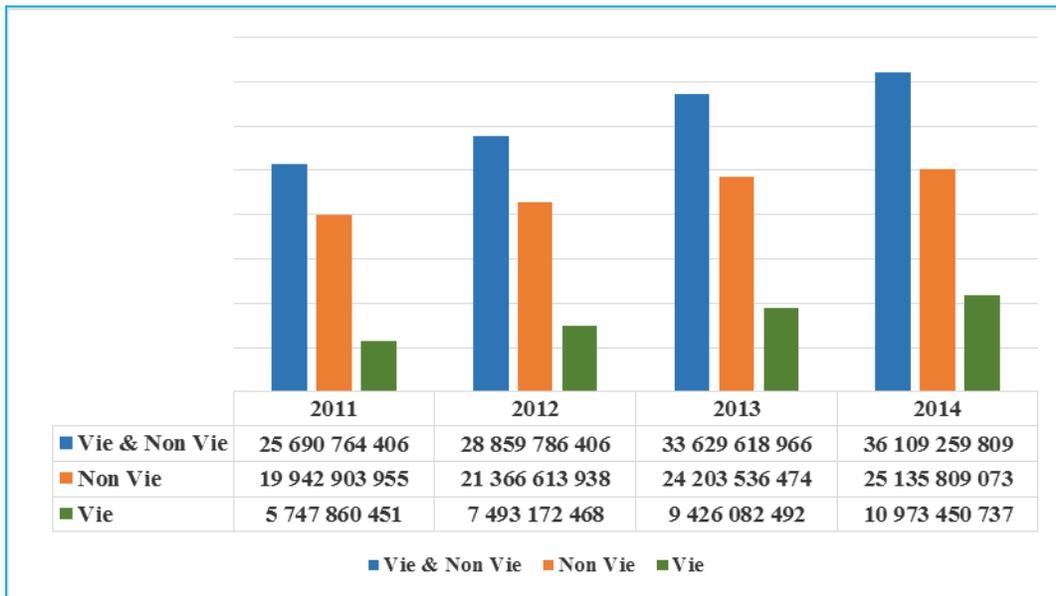
III.1. Les primes

III.1.1. Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est un indicateur qui illustre le volume d'activités détenu par une compagnie. Pour le secteur des assurances, le chiffre d'affaires est fourni par le montant des primes émises (frais sur polices inclus) au cours de l'année.

Le graphique suivant retrace l'évolution du chiffre d'affaires du secteur burundais des assurances.

Graphique 1: Evolution du chiffre d'affaires



Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Comme le montre le graphique précédent le chiffre d'affaires global du secteur burundais des assurances est passé de **25.690.764.406 FBU** en 2011 à **36.109.259.809 FBU** en 2014, soit un

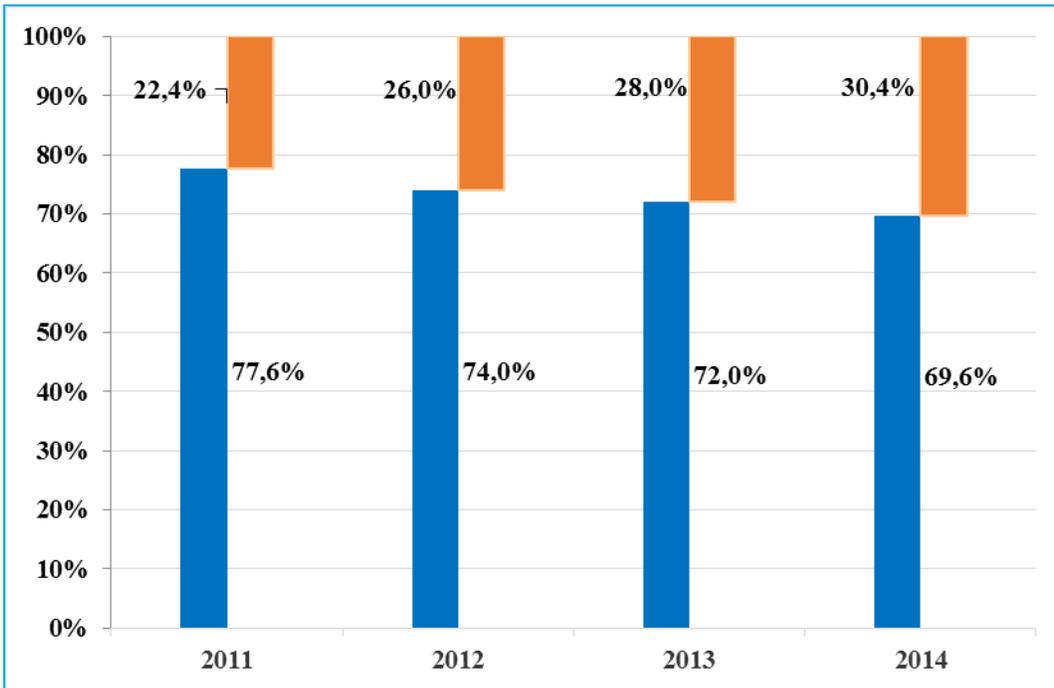
accroissement de plus de 10 milliards de FBU en trois ans, ce qui démontre la vigueur de la demande d'assurance dans la population burundaise.

La branche « Non Vie » a réalisé un chiffre d'affaires de **25.135.809.073 FBU** en 2014 contre **19.942.903.955 FBU** en 2011, soit une augmentation d'environ 5,2 milliards de FBU en 3 ans.

Les activités « Vie » ont également évolué en terme de volume d'activités, passant de **5.747.860.451 FBU** en 2011 à **10.973.450.737 FBU** en 2014, ce qui représente une augmentation d'environ 5,2 milliards de FBU.

Le graphique suivant montre la répartition du chiffre d'affaires par branche d'activités.

Graphique 2: Répartition du chiffre d'affaires par branche d'activités



Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

La branche d'activités « Non-vie » reste prépondérante et représente 69,6% du chiffre d'affaires global de l'industrie d'assurances en 2014 mais il est à remarquer que les activités « Vie » gagnent de plus en plus de parts du marché avec une part qui est passée de 22.4 % à 30,4% entre 2011 à 2014.

III.1.2. Parts de marché des différentes compagnies

Tableau 9: Parts de marché des compagnies (assurance vie & non vie)

ANNEE	2011		2012		2013		2014	
COMPAGNIE	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
SOCABU VIE & NON VIE	12 473 163 637	48,55%	13 626 822 277	47,22%	15 375 100 837	45,72%	15 984 602 881	44,27%
JUBILEE VIE & NON VIE	2 088 108 300	8,13%	4 130 753 000	14,31%	5 152 735 000	15,32%	6 475 982 512	17,93%
BICOR VIE & NON VIE	5 295 424 393	20,61%	5 539 128 157	19,19%	6 004 032 933	17,85%	5 860 906 567	16,23%
SOCAR VIE & NON VIE	2 894 047 465	11,26%	2 581 491 443	8,94%	3 488 676 684	10,37%	4 177 291 718	11,57%
UCAR	2 252 339 784	8,77%	2 363 345 388	8,19%	2 725 726 684	8,11%	2 706 316 865	7,49%
SOGEAR	687 680 827	2,68%	618 246 141	2,14%	883 346 828	2,63%	904 159 266	2,50%
SECTEUR NON VIE & Vie	25 690 764 406	100%	28 859 786 406	100%	33 629 618 966	100%	36 109 259 809	100%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

A la fin de l'exercice 2014, la SOCABU dispose de la plus grosse part du marché, soit 44,27% correspondant à 15,9 milliards de primes émises. En deuxième position vient la Jubilee avec environ 18% des primes émises dans le secteur suivi de près par la BICOR qui a 16,23% du chiffre d'affaires du secteur.

En dernière positions se trouvent les sociétés SOCAR, UCAR et SOGEAR avec respectivement 11,57%, 7,49% et 2,50% des primes émises du secteur.

Tableau 10: Parts de marché des compagnies (assurance non vie)

ANNEE	2011		2012		2013		2014	
COMPAGNIE	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
SOCABU NON VIE	7 785 646 665	39,04%	7 696 629 786	36,02%	8 487 337 152	35,07%	8 352 073 779	33,23%
JUBILEE NON VIE	2 007 876 000	10,07%	3 581 735 000	16,76%	4 001 095 000	16,53%	4 986 297 615	19,84%
BICOR AG	4 618 309 492	23,16%	4 825 237 726	22,58%	5 094 551 105	21,05%	4 817 918 751	19,17%
SOCAR NON VIE	2 591 051 187	12,99%	2 281 419 897	10,68%	3 011 479 705	12,44%	3 369 042 797	13,40%
UCAR	2 252 339 784	11,29%	2 363 345 388	11,06%	2 725 726 684	11,26%	2 706 316 865	10,77%
SOGEAR	687 680 827	3,45%	618 246 141	2,89%	883 346 828	3,65%	904 159 266	3,60%
SECTEUR NON VIE	19 942 903 955	100%	21 366 613 938	100%	24 203 536 474	100%	25 135 809 073	100%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

A la fin de l'exercice 2014, la classification observée pour les deux branches réunies ne change pas en considérant la branche d'activité non vie bien que les écarts entre compagnies semblent réduits.

Le tableau précédent met en évidence l'avancée fulgurante de la Jubilee dont la part du marché est passée de 10,07% en 2011 à 19,84% en 2014. Il ressort également une baisse de la part du marché des compagnies SOCABU et BICOR qui ont perdu respectivement 5,7% et 4% de leur part de marché entre 2011 et 2014.

Tableau 11: Parts de marché des compagnies (assurance vie)

ANNEE	2011		2012		2013		2014	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
SOCABU VIE	4 687 516 972	81,55%	5 930 192 491	79,14%	6 887 763 685	73,07%	7 632 529 102	69,55%
JUBILEE VIE	80 232 300	1,40%	549 018 000	7,33%	1 151 640 000	12,22%	1 489 684 898	13,58%
BICOR V&C	677 114 901	11,78%	713 890 431	9,53%	909 481 828	9,65%	1 042 987 816	9,50%
SOCAR VIE	302 996 278	5,27%	300 071 546	4,00%	477 196 979	5,06%	808 248 921	7,37%
SECTEUR VIE	5 747 860 451	100%	7 493 172 468	100%	9 426 082 492	100%	10 973 450 737	100%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

La lecture du tableau ci-dessus montre que de 2011 à 2014 les parts du marché de la SOCABU en assurance vie sont passées de 81,55% à 69,55% soit une baisse de 12%. Cette baisse des parts du marché de la SOCABU est la conséquence de l'arrivée sur le marché de la société d'assurance Jubilee dont les parts du marché sont passées de 1,40% en 2011 à 13,58% en 2014, ce qui fait ressortir une hausse de 12,12%.

Les analyses montrent également une hausse de 2,1% des parts du marché de la SOCAR bien qu'elle reste classée dernière avec seulement 7,37% devancée par la BICOR VIE ET CAPITALISATION avec 9,5% de parts du marché en assurance vie.

III.2 Les prestations

III.2.1 Assurances Non-vie

A. Charge de sinistres

Tableau 12: Charge de sinistres en assurances non –vie (en FBU)

ANNEE	2011	2012	2013	2014
Sinistres payés	6 509 975 371	11 091 249 286	11 257 491 716	10 261 887 703
Provisions de sinistres à (t)	19 085 548 351	19 227 405 601	16 913 590 614	17 395 210 774
Provisions de sinistres à (t-1)	16 515 958 361	18 529 838 574	18 622 672 601	17 045 224 614
Charge des sinistres	9 079 565 361	11 788 816 313	9 548 409 729	10 611 873 863

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Ce tableau montre que de 2011 à 2013, les sinistres payés étaient en phase de croissance vu que leur montant est passé de 6,5 milliards de FBU à 11,25 milliards de FBU. Cependant, à la fin de l'exercice 2014, les sinistres payés s'élèvent à 10,26 Milliards de FBU soit une baisse d'environ 1 milliard de FBU.

Contrairement à ce qui précède, la charge des sinistres tourne autour de 10 milliards de FBU sur toute la période.

Il est à signaler qu'en temps normal, les provisions de sinistres à la clôture d'un exercice donné devaient être égales aux provisions à l'ouverture de l'exercice suivant. Toutefois, le tableau suivant ne reflète pas cette réalité du fait que certaines compagnies ne fournissent que la variation des provisions de sinistres.

C'est pour cette raison qu'aucun commentaire ne peut être fait quant à l'évolution desdites provisions.

B. Taux de sinistres à primes⁷ (taux de sinistralité)

Tableau 13: Taux global de sinistres à primes en assurances non-vie (en FBU)

ANNEE	2011	2012	2013	2014
Charge des sinistres	9 079 565 361	11 788 816 313	9 548 409 729	10 611 873 863
PRIMES ACQUISES	19 088 867 683	21 191 321 098	23 203 465 929	25 377 113 600
Taux de sinistralité (S/P)	47,6%	55,6%	41,2%	41,8%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Du tableau précédent, il se dégage que le taux global de sinistres à primes s'est maintenu en dessous du maximum théorique de 65% mais a quand même augmenté de 8% de 2011 à 2012 et enregistré une régression de 14 % de 2012 à 2014.

III.2.2 Assurances Vie

Tableau 14: Evolution des prestations en assurances vie (en FBU)

ANNEE	2011	2012	2013	2014
Prestations de l'exercice	1 077 226 532	1 420 634 482	1 799 169 226	3 464 478 708
Taux de croissance des prestations	N/A	31,9%	26,6%	92,6%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Sur les trois exercices, les prestations servies en assurance vie ont augmenté d'année en année, passant de 1,07 milliards de FBU en 2011 à 3,46 Milliards de FBU en 2014.

Il est à signaler le taux de croissance record de 92,56%⁸ observé lors du dernier exercice.

III.3 Les charges d'acquisition et de gestion

Pour mieux évaluer le poids des commissions versées aux intermédiaires et des frais de gestion, on rapporte les commissions payées et frais de gestion aux primes émises. En théorie, le taux de frais diminue à mesure que l'activité de la société croît du fait des économies d'échelles, d'une part, et de la diminution des dotations aux amortissements, d'autre part.

⁷ Hormis les données de la société SOGEAR

⁸⁸ Ce taux de croissance est obtenu en appliquant la formule suivante $(P_{2014}-P_{2013})/P_{2013}$ où P_t et P_{t-1} représentent respectivement le montant des prestations en 2014 et 2013

Tableau 15: Evolution des charges d'acquisition et frais de gestion (en FBU)

ANNEE	2011	2012	2013	2014
Primes émises (1)	25 690 764 406	28 859 786 406	33 629 618 966	36 109 259 809
Commissions payées (2)	752 426 045	1 037 342 423	1 361 817 071	1 718 674 067
Frais de gestion (3)	7 863 388 737	10 525 042 398	11 670 333 541	13 124 086 236
Total FG+ Commissions (4)=(2+3)	8 615 814 782	11 562 384 821	13 032 150 612	14 842 760 303
Ratio des commissions payées (2)/(1)	2,9%	3,6%	4,0%	4,8%
Ratio des frais de gestion (3)/(1)	30,6%	36,5%	34,7%	36,3%
Ratio (FG+ commissions) /PE (4)/(1)	33,5%	40,1%	38,8%	41,1%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Au cours de l'exercice 2014, les sociétés ont versé aux intermédiaires d'assurance des commissions de **1.718.674.067 FBU (soit 4,8% des primes émises)** contre **1.361.817.071 FBU (soit 4,0% des primes émises)** en 2013, **1.037.342.423 FBU (soit 3,6% des primes émises)** en 2012 et **752.426.045 FBU (soit 2,9% des primes émises)** en 2011.

Quant aux frais de gestion des sociétés d'assurance, ils se chiffrent à **13.124.086.236 FBU** en 2014 contre **11.670.333.541 FBU** en 2013, **10.525.042.398 FBU** en 2012 et **7.863.388.737 FBU** en 2011.

L'analyse du ratio des frais de gestion montre qu'en moyenne les frais de gestion représentent **34,5%** des primes émises dans l'année.

Les charges de gestion et d'acquisition des contrats représentent en moyenne **38,4%** des primes annuelles.

CHAPITRE IV : SITUATION PATRIMONIALE DES ENTREPRISES D'ASSURANCE**IV.1. Présentation des postes d'actif****Tableau 16: L'actif du secteur**

ANNEE	2011	2012	2013	2014
COMPAGNIE	SECTEUR	SECTEUR	SECTEUR	SECTEUR
ACTIF IMMOBILISE	24 238 878 229	28 999 863 867	38 065 030 801	44 723 918 138
Immobilisations incorporelles	352 480 347	1 368 722 990	1 118 704 306	847 404 043
Immobilisations corporelles	12 490 191 746	13 140 563 990	18 150 513 274	20 738 729 377
Immobilisations financières	11 396 206 136	14 490 576 887	18 795 813 221	23 137 784 718
Q/R DANS LES PT	5 024 097 809	4 420 915 889	4 935 190 769	5 640 460 101
Primes	3 175 369 883	1 329 211 819	1 186 307 737	1 112 345 049
Sinistres	1 848 727 926	3 091 704 070	3 748 883 032	4 528 115 052
VALEURS REALISABLES A CT	26 963 167 759	33 275 878 121	32 585 692 539	36 041 845 238
Créances sur les réassureurs	1 199 673 570	1 463 971 389	1 711 651 930	1 545 426 303
Créances sur les assurés et les agents	7 484 250 784	7 539 885 816	8 572 218 083	8 467 815 148
Personnel	32 093 009	26 063 542	5 106 609	21 450 275
Autres valeurs réalisables à CT	18 247 150 396	24 245 957 374	22 296 715 918	26 007 153 512
VALEURS DISPONIBLES	8 276 351 573	7 512 388 473	6 546 540 999	8 436 931 733
Banques et chèques postaux	4 514 258 968	4 694 337 905	3 957 475 953	5 987 463 927
Caisse	19 741 420	24 141 389	9 170 834	10 312 228
Autres valeurs disponibles	3 742 351 185	2 793 909 179	2 579 894 212	2 439 155 578
TOTAL ACTIF	64 502 495 370	74 209 046 350	82 132 455 108	94 843 155 209

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

A la fin de l'exercice 2014, l'actif du secteur des assurances était constitué par 44,7 milliards de FBU d'actifs immobilisés, de 36,04 milliards de valeurs réalisables à court terme et de 5,6 milliards de FBU qui reviennent aux réassureurs, auxquelles s'ajoutent plus de 44,4 milliards de FBU de valeurs réalisables à court terme ou disponibles.

IV.2. Présentation des postes du passif

Tableau 17: Le passif du secteur

ANNEE	2011	2012	2013	2014
COMPAGNIE	SECTEUR	SECTEUR	SECTEUR	SECTEUR
FONDS PROPRES	14 368 126 696	16 968 243 736	18 266 837 032	20 130 144 935
Capital social	2 713 266 000	4 283 716 000	4 283 716 000	4 283 716 000
Réserves	11 535 307 281	12 109 967 950	13 147 902 616	14 444 458 600
Résultat et report à nouveau	119 553 415	574 559 786	835 218 416	1 401 970 335
PPC et DLMT	1 719 664 636	3 008 265 832	3 196 362 296	2 849 388 979
PPC	1 625 512 260	1 623 000 001	1 623 000 000	1 623 000 000
DLMT	94 152 376	1 385 265 831	1 573 362 296	1 226 388 979
PROVISIONS TECHNIQUES	39 737 392 536	45 112 700 186	51 898 715 434	59 559 039 029
Primes	20 030 437 019	25 426 892 649	34 204 219 885	41 790 630 268
Sinistres	19 706 955 517	19 685 807 537	17 694 495 548	17 768 408 761
DETTES A COURT TERME	5 848 168 100	6 531 634 501	7 160 211 590	11 777 656 253
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTION (+/-)	2 829 143 402	2 588 202 095	1 610 328 757	526 926 013
TOTAL PASSIF	64 502 495 370	74 209 046 350	82 132 455 108	94 843 155 209

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

A la fin de 2014, le passif du secteur des assurances est passé de 64.5 milliards de FBU en 2011 à 94,8 milliards de FBU en 2014 en passant par 74.2 milliards de FBU en 2012 et 82.1 milliards de FBU en 2013 soit une croissance d'environ 10% par an.

Il faut noter la place importante occupée par les provisions techniques qui sont passées de **39 737 392 536** de FBU en 2011 à **59.559.039.029 de FBU** en 2014, soit un taux de croissance de plus de 50%. Cette croissance est alimentée par les provisions mathématiques de l'assurance « Vie », spécialement celles relatives à l'épargne « pension ».

En effet, les précédents résultats montrent que les provisions pour primes (PREC, PM, ...) ont un taux de croissance dépassant 100% tandis que les provisions pour sinistres affichent une tendance à la baisse.

Quant aux capitaux propres et les dettes à long et moyen termes, ils viennent en deuxième position avec des montants respectifs de 20,13 milliards de FBU en 2014 contre 14.5 milliards et 1,7 milliards en 2011.

Enfin, notons que la prédominance de ces trois dernières catégories qui sont des valeurs exigibles à long terme montre que le secteur des assurances est doté des sources de financement durables non négligeables.

IV.3. Présentation du Compte d'exploitation « Non Vie »

Tableau 18: Compte d'exploitation Crédit « Non Vie »

ANNEE	2011	2012	2013	2014
COMPAGNIE	SECTEUR NON VIE	SECTEUR NON VIE	SECTEUR NON VIE	SECTEUR NON VIE
Primes émises	19 942 903 955	21 366 613 938	24 203 536 474	25 135 809 073
Provisions de primes à (t-1)	5 316 837 330	5756313394	5 814 791 234	6 678 038 779
Provisions de primes à (t)	6 170 873 602	5931606234	6 814 861 779	6 436 734 251
PRIMES ACQUISES	19 088 867 683	21 191 321 098	23 203 465 929	25 377 113 600
Primes cédées en réassurances	5 673 087 081	6 742 034 330	7 640 051 235	9 508 413 940
Q/R Provisions de primes à (t-1)	100 805 937	76849565	79 090 637	86 513 727
Q/R Provisions de primes à (t)	76849565	79090637	86 513 727	70 529 540
Primes acquises cédées aux réassureurs	5 697 043 453	6 739 793 258	7 632 628 145	9 524 398 127
PRIMES ACQUISES NETTES DE REASSURANCE	13 391 824 230	14 451 527 840	15 570 837 784	15 852 715 473
Total produits de placement	1 826 316 500	2 413 269 499	1 903 598 120	1 747 844 026
Total autres produits	1 178 410 123	2 103 249 811	186 374 341	-101 203 202
SOLDE DEBITEUR	0	0	0	0
TOTAL CREDIT	16 538 756 853	18 968 047 150	18 054 315 033	19 210 168 530

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Du précédent tableau, il ressort que le solde débiteur du compte d'exploitation « Non Vie » du secteur est nul sur la période allant de 2011 à 2014. Ce qui montre que les branches d'activités « Non Vie » du secteur sont globalement rentables avec un résultat d'exploitation positif.

Tableau 19: Compte d'exploitation Débit « Non Vie »

ANNEE	2011	2012	2013	2014
COMPAGNIE	SECTEUR NON VIE	SECTEUR NON VIE	SECTEUR NON VIE	SECTEUR NON VIE
Sinistres payés	6 509 975 371	11 091 249 286	11 257 491 716	10 261 887 703
Provisions de sinistres à (t)	19 085 548 351	19227405601	16 913 590 614	17 395 210 774
Provisions de sinistres à (t-1)	16 515 958 361	18529838574	18 622 672 601	17 045 224 614
Charge des sinistres	9 079 565 361	11 788 816 313	9 548 409 729	10 611 873 863
Sinistres payés par les réassureurs	1 163 391 622	4 803 662 629	2 524 058 090	4 076 589 882
Q/R Provisions de sinistres à (t)	5 026 999 684	4299886539	5 133 095 007	5 467 928 401
Q/R Provisions de sinistres à (t-1)	4 249 776 711	4993047684	4 180 761 539	5 030 448 007
Prestations à la charge des réassureurs	1 940 614 595	4 110 501 484	3 476 391 558	4 514 070 275
CHARGE DES SINISTRES NETTE DE REASSURANCE	7 138 950 766	7 678 314 829	6 072 018 172	6 097 803 588
Commissions payées	679 517 914	936219171	1 305 166 032	1 688 433 786
Commissions reçues	1 134 212 192	1 545 148 204	1 809 817 656	2 289 757 049
MONTANT NET DES COMMISSIONS	-454 694 278	-608 929 033	-504 651 624	-601 323 263
Total autres charges	7 053 812 941	9 463 987 372	10 552 735 521	11 733 669 135
Total Charges de placements	251049802	195170014	170 312 062	243 426 022
SOLDE CREDITEUR	2 407 431 622	2 239 503 968	1 370 396 114	25 780 815
TOTAL DEBIT	16 538 756 853	18 968 047 150	18 054 315 033	19 210 168 530

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Il est à remarquer que sur les quatre (4) ans, le compte d'exploitation « Non Vie » du secteur affiche un solde créditeur, ce qui dénote un bénéfice sur toute la période. Cet état est analogue à celui de la catégorie « Vie » présenté dans les tableaux suivants.

IV.4. Présentation du compte d'exploitation « Vie »

Tableau 20: Compte d'exploitation Crédit « Vie »

ANNEE	2011	2012	2013	2014
COMPAGNIE	SECTEUR VIE	SECTEUR VIE	SECTEUR VIE	SECTEUR VIE
Primes émises	5 747 860 451	7 493 172 468	9 426 082 492	10 973 450 737
Primes cédées en réassurance	616 788 786	868 094 834	989 458 228	1 156 377 399
Primes émises nettes de réassurance	5 131 071 665	6 625 077 634	8 436 624 264	9 817 073 338
Q/R Provisions mathématiques à (t)	92 497 205	100 650 869	74 130 008	60 971 400
Q/R Provisions mathématiques à (t-	74 269 215	92 497 205	100 650 869	74 130 008
Q/R Participation aux excédents incorporés dans l'exercice	0	0	0	0
Dotation aux provisions de l'exercice	18 227 990	8 153 664	-26 520 861	-13 158 608
Total produits de placement	129 800 684	207 235 176	300 386 568	454 125 500
Total autres produits	1 035 332 774	1 461 619 812	2 142 226 075	2 662 479 970
SOLDE DEBITEUR	0	0	0	0
TOTAL CREDIT	6 448 214 213	8 302 086 286	10 852 716 046	13 060 503 602

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

De même que pour l'assurance « Non Vie », le solde débiteur du compte d'exploitation « Vie » est nul sur toute la période allant de 2011 à 2014. Ce qui montre que les branches d'activités « Vie » de l'ensemble du marché ont globalement un résultat d'exploitation positif.

Tableau 21: Compte d'exploitation Débit « Vie »

ANNEE	2011	2012	2013	2014
COMPAGNIE	SECTEUR VIE	SECTEUR VIE	SECTEUR VIE	SECTEUR VIE
Prestations de l'exercice	1 077 226 532	1 420 634 482	1 799 169 226	3 464 478 708
Prestations à la charge des réassureurs	229 364 205	335 164 408	179 199 660	297 854 463
CHARGE DES SINISTRES NETTE DE REASSURANCE	847 862 327	1 085 470 074	1 619 969 566	3 166 624 245
Provisions mathématiques à (t)	14 839 663 115	19 608 005 115	26 208 027 272	33 902 536 423
Provisions mathématiques à (t-1)	10 910 559 729	14 839 663 115	19 608 005 115	26 208 027 272
Participation aux excédents incorporés dans l'exercice	14 424 207	37763313	84112279	163841936
Dotation aux provisions de l'exercice	3 914 679 179	4 730 578 687	6 515 909 878	7 530 667 215
Commissions payées	72 908 131	101 123 252	56 651 039	30 240 280
Commissions reçues	128 407 652	165 578 825	217 283 901	249 214 998
MONTANT NET DES COMMISSIONS	-55 499 521	-64 455 573	-160 632 862	-218 974 718
Charge de gestion	809 575 796	1 061 055 026	1 117 598 020	1 390 417 101
Charges des placements	80 547	0	0	0
Solde créditeur	797 734 785	1 489 438 072	1 759 871 444	1 051 786 356
TOTAL DEBIT	6 448 214 213	8 302 086 286	10 852 716 046	13 060 503 602

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Sur les quatre (4) ans, le compte d'exploitation « Vie » affiche un solde créditeur ce qui dénote un bénéfice sur toute la période.

Comme on peut le voir dans le solde créditeur du tableau précédent, le résultat de la branche « Vie » est passé de 797,7 millions de FBU en 2011 à 1,05 milliards en 2014, ce qui met en évidence une croissance de plus de 200 millions de FBU.

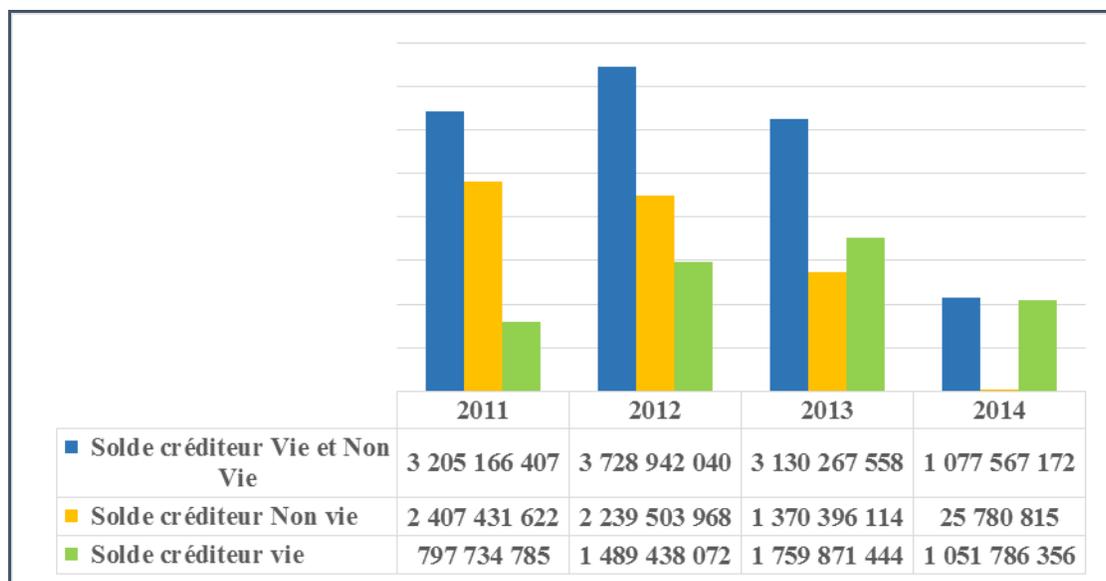
Le graphique suivant offre une vue synthétique des analyses de ce paragraphe. Ainsi, il ressort que, de 2011 à 2014, le secteur a toujours affiché un résultat positif, ce qui s'est manifesté par le solde créditeur des comptes d'exploitation « Vie » et « Non Vie ».

Ce graphique donne également une information supplémentaire reflétant une contre-performance en 2014 qui s'est caractérisée par une baisse sensible du résultat.

Ainsi peut-on remarquer que le résultat positif de 25 millions de FBU affiché par le secteur non vie en 2014 est très loin de celui de 1,37 milliards de FBU qui avait été observé en 2013. Cette contreperformance s'observe également en assurance vie avec une baisse de plus de 700 millions entre 2013 et 2014.

Il est à noter qu'une étude interne à l'ARCA a mis en évidence le rôle des charges de gestion énormes comme principale cause du déficit observé au sein du secteur à la clôture de l'exercice 2014 et des recommandations ont été formulées par l'autorité de régulation.

Graphique 3: Evolution du résultat d'exploitation



Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

CHAPITRE V: AUTRES INDICATEURS PERTINENTS (ANALYSE CARAMELS)

La méthodologie CARAMELS⁹ est une analyse en huit étapes visant à passer en revue les éléments aussi bien quantitatifs que qualitatifs reflétant la performance d'une compagnie d'assurances. Cette méthodologie est analogue à la CAMEL utilisée par le secteur bancaire.

Dans le cadre d'une supervision basée sur les risques, l'analyse CARAMELS permet de pondérer les risques associés à chacun des éléments constitutifs de l'analyse à savoir :

- L'adéquation du capital (**C**apital)
- Les actifs représentatifs (**A**ssets)
- La réassurance (**R**einsurance)
- Les provisions techniques (**A**ctuarial liabilities)
- La gouvernance d'entreprise (**M**anagement)
- La qualité des sources du revenu (**E**arnings quality)
- L'analyse de la liquidité (**L**iquidity)
- L'analyse des entités affiliées (**S**ubsidiaries)

Les analyses consignées dans cette partie se basent sur les indicateurs définis par l'Association des Superviseurs d'Assurances de la Communauté Est Africaine (EAISA).

Cependant, la présente analyse étant basée sur les seules données quantitatives « Bilan » et « Compte d'exploitation » fournies annuellement par les sociétés d'assurance, l'analyse des entités affiliées ne sera pas présentée car elle nécessite des données supplémentaires qui ne sont pas fournies par les compagnies du secteur.

V.1. Adéquation du capital

Le capital est un support financier qui protège une institution contre des pertes soudaines. De ce fait, il constitue un indicateur clé de stabilité et de viabilité d'une société donnée.

La gestion du capital est donc un processus continu visant à garder le montant du capital à un niveau suffisant pour soutenir l'évolution des activités d'une compagnie.

Pour des organisations aussi complexes comme les sociétés d'assurance, l'allocation du capital revêt une importance capitale car elle permet à la société de se couvrir contre les risques pouvant provenir de ses activités de tous les jours.

Les analyses de cette partie se basent sur deux indicateurs couramment utilisés pour apprécier le degré d'adéquation du capital, en occurrence :

- Le ratio de solvabilité¹⁰ qui est calculé en divisant le montant des capitaux propres par le montant total des postes du passif et qui montre la part des engagements de la compagnie qui peut être couverte par ses fonds propres;

⁹ CARAMELS: Capital, Assets, Reinsurance, Actuarial liabilities, Management, Earnings, Liquidity and Self dealings and subsidiaries.

- Le ratio du risque d'assurance¹¹ obtenu en divisant le montant des primes nettes de réassurance sur les capitaux propres et qui montre les moyens mis en place par les actionnaires pour faire face à la croissance du chiffre d'affaires.

A côté de ces indicateurs, les analyses de cette partie seront également une opportunité de vérifier l'état de la solvabilité du secteur. De ce fait, une référence sera faite aux articles 370, 371 et 372 du Code des assurances définissant respectivement les modalités de calcul de la marge disponible, celui de la marge minimale nécessaire en assurance « Non Vie » ainsi que celui de la marge minimale nécessaire en assurance « Vie ».

V.1.1. Analyse des ratios d'adéquation du capital

Tableau 22: Evolution des ratios d'adéquation du capital

ANNEE	2011	2012	2013	2014
COMPAGNIE	SECTEUR	SECTEUR	SECTEUR	SECTEUR
Primes émises (a)	25 690 764 406	28 859 786 406	33 629 618 966	36 109 259 809
Primes cédées en réassurances (b)	6 289 875 867	7 610 129 164	8 629 509 463	10 664 791 339
Primes nettes de réassurance (c) = (a)-(b)	19 400 888 539	21 249 657 242	25 000 109 503	25 444 468 470
Total Passif (d)	64 502 495 370	74 209 046 350	82 132 455 108	94 843 155 209
Capitaux propres (e)	14 368 126 696	16 968 243 736	18 266 837 032	20 130 144 935
Ratio de solvabilité (e)/(d)	22,28%	22,87%	22,24%	21,22%
Ratio du risque d'assurance (c)/(e)	135,03%	125,23%	136,86%	126,40%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Avec des capitaux propres de 20,1 milliards de FBU contre un montant total du passif légèrement supérieur à 94,8 milliards en 2014, il en ressort un ratio de solvabilité de 21,22%. L'analyse de l'évolution de ce ratio fait ressortir une certaine stabilité au sein du secteur, vu que de 2011 à 2014 ce ratio n'a affiché qu'une variation de 1%.

Ces résultats montrent que les fonds propres des compagnies du secteur ont pu s'adapter à l'expansion du marché, ce qui se caractérise par un ratio de solvabilité tournant autour de 22% sur presque toute la période.

Quant au ratio du risque d'assurance, il oscille autour de 125% sur toute la période, ce qui est loin du maximum de 300% à ne pas dépasser.

¹⁰ Selon le manuel de contrôle de la CEA, la valeur minimale de ce ratio est de 25% pour les sociétés non vie et 8% pour les sociétés vie.

¹¹ Selon le manuel de contrôle de la CEA, la valeur maximale de ce ratio est de 300%.

V.1.2. De la solvabilité du secteur

Conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des assurances, la marge disponible au sein d'une compagnie est à majorité constituée du montant des capitaux propres déduit de certaines immobilisations incorporelles.

Le tableau suivant montre le montant de la marge disponible au sein de tout le secteur.

Tableau 23: Calcul de la marge disponible en assurance "Non Vie et Vie"

ELEMENTS CONSTITUTIFS (art 370)	Année
	2 014
1°) Capital social versé	4 283 716 000,00
2°) La moitié de la fraction non versée du capital social	0,00
3°) Réserves réglementaires ou libres	5 814 712 885,00
4°) Bénéfices reportés de l'exercice	1 709 064 779,44
5°) Plus-values sur éléments d'actifs	0,00
6°) TOTAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5)	11 807 493 664,44
7°) Pertes reportées	957 756 796,00
8°) Amortissement restant à réaliser sur commissions	-139 983 401,58
9°) Frais d'établissement ou de développement	66 797 359,92
10°) Autres actifs incorporels	780 606 683,00
11°) TOTAL (7 + 8 + 9 + 10)	1 665 177 437,34
12°) MARGE DISPONIBLE (6 - 11)	10 142 316 227,10

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

L'application des dispositions de l'article susmentionné, révèle une marge disponible au sein du secteur dont le montant dépasse légèrement 10 milliards de FBU, comme on peut le voir dans le tableau précédent.

L'adéquation de cette marge disponible sera appréciée en comparaison avec le montant de la marge minimale requise dont les modalités de calculs sont consignées aux articles 371 et 372 du Code des assurances et dont les résultats sont fournis par les tableaux suivants.

Tableau 24: Calcul de la marge réglementaire en assurance "Non Vie"

CALCUL REGLEMENTAIRE NON VIE	Année
	2 014
Méthode des primes (article 371-1)	XXXXXX
a) Primes émises nettes d'annulations	25 135 809 072,50
b) Charges de sinistre nette de réassurance	6 097 803 587,63
c) Charge de sinistre brute de réassurance	10 611 873 863,13
d) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	57,46%
e) Montant de primes retenu (a x 20%)	5 027 161 815
f) MARGE MINIMALE 1 (e x d)	2 888 711 809
Méthode des sinistres (article 371-2)	XXXXXX
g) Sinistres payés (nets de recours) des 3 dernières années	32 610 628 705,09
h) Provisions pour sinistres à payer au 31/12/n	16 009 980 497,43
i) Provision pour sinistres à payer au 01/01/n-2	16 665 800 125,00
j) Total (g + h - i)	31 954 809 077,51
k) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	57,46%
l) MARGE MINIMALE 2 ((j/3) x 25% x k)	1 530 158 197,85
m) MARGE A RETENIR (si l > f alors l sinon f)	2 888 711 809,38

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Selon l'article 271 du Code des assurances, la marge disponible en assurance « Non Vie » est obtenue en appliquant deux méthodes de calcul à savoir :

- La méthode des primes consignée au point (a) de l'article susmentionné ;
- La méthode des sinistres consignée au point (b) du même article.

En somme, la marge minimale à retenir correspondra au montant le plus élevé obtenu en appliquant les deux précédentes méthodes.

Le tableau précédent montre que le montant de marge minimale requise en assurance « Non Vie » est d'environ 2,9 milliards de FBU.

Cependant, pour obtenir le montant de la marge minimale requise dans le secteur, la valeur précédente doit être majorée du montant de la marge minimale requise en assurance « Vie » et consignée dans le tableau qui suit.

Tableau 25: Calcul de la marge réglementaire en assurance "Vie"

CALCUL REGLEMENTAIRE VIE	Année
	2 014
Méthode des provisions mathématiques (article 372)	
a) Provisions mathématiques nettes	34 752 017 975,00
b) Provisions mathématiques brutes	34 836 109 489,00
c) Taux de conservation des sinistres (a/b sup. ou égal à 85%)	99,76%
d) Montant de provisions mathématiques retenu (b x 5%)	1 741 805 474,45
e) MARGE MINIMALE VIE ET CAPITALISATION (d x c)	1 737 600 898,75

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Contrairement aux assurances « Non Vie », la marge nécessaire en assurance « Vie » est obtenue en appliquant une méthode unique dite « Méthode des provisions mathématiques ».

Il ressort donc du tableau précédent que la marge nécessaire en assurance « Vie » est d'environ 1,73 milliards de FBU.

Tableau 26: Calcul du surplus/déficit de marge de solvabilité

MARGE DISPONIBLE	9 221 727 841
MARGE REGLEMENTAIRE NON VIE (a)	2 888 711 809
MARGE REGLEMENTAIRE VIE (b)	1 737 600 899
TOTAL MARGE REGLEMENTAIRE (a+b)	4 626 312 708
SURPLUS/DEFICIT DE MARGE	4 595 415 132
Marge disponible/marge réglementaire	199,33%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

En somme, les analyses précédentes ont mis en évidence une marge disponible de plus de 9 milliards de FBU contre une marge nécessaire de 2,9 milliards de FBU en « Non Vie » et 1,73 milliards de FBU en « Vie ». De cette situation, il ressort un surplus de marge d'une valeur de 4,6 milliards de FBU.

En conclusion, cette partie consacrée à l'étude de la solvabilité du secteur aboutit à une conclusion très favorable, d'un secteur des assurances jouissant d'un surplus de marge significatif. En effet, le dernier ratio du tableau précédent montre que la marge disponible vaut presque 2 fois la marge minimale requise.

De ce fait, il est impératif d'assurer un bon suivi de cette situation pour préserver la capacité des compagnies du secteur à contenir les évolutions futures tout en restant solvables.

V.2. Analyse des actifs (Vie et Non Vie)

A ce niveau, il est question d'apprécier la qualité des actifs disposés par une société à travers le respect des règles de dispersion et de diversification des investissements, en faisant une attention particulière aux actifs représentatifs des engagements réglementés consignés dans les articles 351 et 353 du Code des assurances.

Le tableau suivant dénommé « état C4 » permet de calculer le degré de couverture des engagements réglementés conformément aux dispositions des articles précités.

Tableau 27: Etat C4 de calcul de la couverture des engagements réglementés

I - MONTANT DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES:				
	Provisions pour risques en cours			7 890 728 765
	Provisions pour sinistres à payer			17 561 527 840
	Provisions mathématiques			34 106 782 425
	Autres provisions techniques			0
	Autres engagements réglementés			1 498 722 475
	TOTAL DES ENGAGEMENTS REGLEMENTES			61 057 761 505
II - ACTIFS REPRESENTATIFS	N° article	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
- Obligations et autres valeurs d'Etat	art 351, 1° a)	753 940 000	753 940 000	17 592 573 142
- Obligations des organismes financiers à caractère public	art 351, 1° b)	0	0	
- Obligations des institutions financières	art 351, 1° c)	16 838 633 142	16 838 633 142	
Total des actifs de l'Article 351.1		17 592 573 142	17 592 573 142	
- Autres obligations	art 351, 2° a)	0	0	10 190 149 626
- Actions cotées (d'une bourse de valeur dans l'Etat membre de la CEA)	art 351, 2° b)	0	0	
- Actions des entreprises d'assurance	art 351, 2° c)	0	0	
- Actions et obligations des sociétés commerciales	art 351, 2° d)	10 190 149 626	10 190 149 626	
- Actions des sociétés d'investissement	art 351, 2° e)	0	0	
Total des actifs de l'Article 351.2		10 190 149 626	10 190 149 626	
- Droits réels immobiliers	art 351, 3°	19 428 748 592	19 428 748 592	14 243 721 615
- Prêts obtenus ou garantis par l'Etat burundais	art 351, 4°	55 392 169	55 392 169	55 392 169
- Prêts hypothécaires	art 351, 5° a)	12 715 700	12 715 700	552 325 282
- Autres prêts obtenus ou garantis	art 351, 5° b)	706 300 062	706 300 062	
Total des actifs de l'Article 351.5		719 015 762	719 015 762	
- Dépôts en banque	art 351, 6°	19 190 041 071	19 190 041 071	7 780 692 898
Sous - total 1 - Ensemble des valeurs mobilières et immobilières assimilées		67 175 920 362	67 175 920 362	50 414 854 731
III- MONTANT DES PROVISIONS TECHNIQUES TRANSPORT ET PREC DOMMAGES HORS TRANSPORT:				
	Provisions techniques en branches transport			
	PREC hors transport			
IV- AUTRES ACTIFS ADMIS EN REPRESENTATION	N° article	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
- Recours admis	PCA Compte 6029	0,00	0,00	0,00
- Primes ou cotis. de moins d'un an des sociétés dommages sauf les branches transports	art 353, 1°	29 086 252,00	29 086 252,00	8 725 876,00
- Primes ou cotis. de moins d'un an des branches transports	art 353, 2°	993 742 159,00	993 742 159,00	298 122 648,00
- Créances sur les réassureurs garanties par nantissement hors transport	art 355, 1°	0,00	0,00	0,00
- Autres créances sur les réassureurs pour la branche transport	art 355, 2°	0,00	0,00	0,00
Sous - total 2 - Ensemble des autres actifs admis en représentation		1 788 842 687	1 788 842 687	1 072 862 800
Total des actifs admis en représentation	xxxx	68 964 763 049	68 964 763 049	51 487 717 531

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

La partie I du tableau précédent dégage des engagements réglementés dont la valeur dépasse légèrement 61 milliards de FBU, tandis que la partie II rapporte des valeurs mobilières et immobilières admis en représentation des engagements réglementés d'un montant de 67,17 milliards de FBU.

Toutefois l'application de la règle de dispersion ramène le montant de ces actifs admis en couverture à une valeur de 50,41 milliards de FBU.

Enfin, l'ajout des autres actifs admis en couverture qu'on retrouve dans la partie IV du même tableau et dont la valeur dépasse légèrement 1 milliards, il ressort un total des actifs admis en couverture des engagements réglementés de 51,5 milliards.

Tableau 28: Evolution du taux de couverture

Elements	2011	2012	2013	2014
Actifs représentatifs	39 794 751 781	46 417 402 452	55 329 185 016	51 487 717 531
Engagements réglementés	39 430 566 366	46 701 951 971	55 587 318 519	61 057 761 505
Insuffisance ou excédent	364 185 415	-284 549 519	-258 133 503	-9 570 043 974
Ratio de couverture	101%	99%	100%	84%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Le tableau précédent montre un taux de couverture de 84% soit une insuffisance de couverture de presque 10 milliards en 2014 alors que ce taux oscillait autour de la valeur légale de 100% sur les 3 exercices précédents 2014.

La détérioration du taux de couverture observé lors du dernier exercice a un lien direct avec la contreperformance du secteur observée lors du même exercice.

V.3. La réassurance

La réassurance joue un rôle important dans la réduction du risque lié au portefeuille d'activités détenu par une compagnie d'assurance. De ce fait, un bon programme de réassurance est un indicateur de stabilité financière d'une compagnie.

Les analyses de cette partie retracent le niveau de certains indicateurs couramment utilisés pour apprécier la politique de réassurance d'une compagnie.

Ces indicateurs sont entre autres:

- Le taux de cession qui montre le pourcentage des primes cédées en réassurance par rapport à toutes les primes émises;
- Le taux de rétention qui montre le pourcentage des primes non cédées en réassurance par rapport à toutes les primes émises ;
- Le bilan de réassurance qui montre le pourcentage des primes cédées qui a été récupéré sous forme de revenus de réassurance (prestations payées par les réassureurs et commissions perçues auprès de ces derniers).

V.3.2. La réassurance en assurance «Non Vie »

Tableau 29: Evolution des ratios de réassurance en assurance Non Vie

ANNEE	2011	2012	2013	2014
COMPAGNIE	SECTEUR NON VIE	SECTEUR NON VIE	SECTEUR NON VIE	SECTEUR NON VIE
Primes émises (a)	19 942 903 955	21 366 613 938	24 203 536 474	25 135 809 073
Primes cédées en réassurances (b)	5 673 087 081	6 742 034 330	7 640 051 235	9 508 413 940
Primes nettes de réassurance (c) = (a)-(b)	14 269 816 874	14 624 579 608	16 563 485 239	15 627 395 132
Sinistres payés par les réassureurs (d)	1 163 391 622	4 803 662 629	2 524 058 090	4 076 589 882
Commissions reçues (e)	1 134 212 192	1 545 148 204	1 809 817 656	2 289 757 049
Revenus de réassurance (f) = (e+d)	2 297 603 814	6 348 810 833	4 333 875 746	6 366 346 931
Taux de rétention (c/a)	71,55%	68,45%	68,43%	62,17%
Taux de cession (b/a)	28,45%	31,55%	31,57%	37,83%
Bilan de réassurance (f/b)	40,50%	94,17%	56,73%	66,95%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Les assurances « Non Vie » affichent un taux de cession oscillant autour de 30% soit un taux trois fois supérieur à la «catégorie « Vie ».

En 2014, le taux de cession affiche une croissance de 6% par rapport à l'exercice 2013.

De plus, le bilan de réassurance montre que sur 100F de primes cédées, dans certains cas l'assureur parvient à récupérer plus de 80% sous forme de revenus de réassurance. C'est ainsi qu'en 2012, le bilan de réassurance a effleuré les 95%.

V.3.1. La réassurance en assurance « Vie »

Les assurances Vie du Burundi sont à majorité dominé des produits pensions dont la gestion ne fait pas généralement recours à la réassurance. De ce fait, il aurait été plus pertinent de faire l'analyse précédemment faites pour les assurances « non vie » en nous limitant aux seules affaires réassurées, ce qui n'est pas possible du fait des données en notre disposition.

Cette analyse ne sera donc pas faite dans le présent rapport.

V.4. Les provisions techniques

Les provisions techniques représentent l'engagement de l'assureur vis-à-vis de ses assurés. La méthodologie CAMELS suggère d'apprécier leur montant en se basant sur un texte légal qui explicite leur mode de calcul. Au Burundi, la constitution de ces provisions est explicitée dans le Code des assurances du Burundi au niveau des articles 338, 344, 345, 346, 347, 348 et 349.

Dans cette partie, nous illustrons juste l'évolution de ces provisions, vu que les états financiers produits par les compagnies du secteur ne font pas apparaître toutes les informations nécessaires pour cette analyse.

Tableau 30: Evolution des provisions techniques par rapport aux fonds propres

ANNEE	2011	2012	2013	2014
COMPAGNIE	SECTEUR	SECTEUR	SECTEUR	SECTEUR
PROVISIONS TECHNIQUES (a)	39 737 392 536	45 112 700 186	51 898 715 434	59 559 039 029
Capitaux propres (b)	14 368 126 696	16 968 243 736	18 266 837 032	20 130 144 935
PT en % des capitaux propres (a)/(b)	276,6%	265,9%	284,1%	295,9%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Le tableau précédent montre que les provisions techniques sont passées de 39,7 milliards en 2011 à 59,6 milliards de FBU en 2014, ce qui dénote une croissance effleurant les 20 milliards de FBU en trois ans.

Il montre également une croissance des capitaux propres d'environ 6 milliards de FBU entre 2011 et 2014.

En somme, il ressort des analyses que les provisions techniques sont en moyenne 280,6% fois (presque 3 fois) plus élevés que les fonds propres.

V.5. La gouvernance d'entreprise

Dans le secteur des assurances, la gouvernance d'entreprise occupe une place de choix. Pour ce faire, la législation prévoit deux principaux outils, socles d'une bonne gouvernance à savoir l'audit et le contrôle interne.

Sur ce point, le chemin à parcourir reste encore long pour les compagnies opérant sur le sol national. En effet, nos investigations montrent qu'il n'existe pas de bureau de contrôle interne au sein des compagnies du secteur burundais des assurances. Quant à l'audit, seules 3 compagnies font recours aux auditeurs externes.

Toutefois, il faut souligner qu'une compagnie du secteur dispose d'un auditeur interne tandis qu'une autre compagnie fait recours à un auditeur du groupe auquel il appartient.

V.6. Analyse de la rentabilité du secteur des assurances

En renforçant sa capacité à maintenir un capital suffisant à la pérennité de ses prestations, la rentabilité financière d'une institution joue un rôle important dans la viabilité de long terme.

En effet, le revenu d'une compagnie lui permet d'absorber tous les chocs, attendus ou pas, à travers l'augmentation de sa capacité à générer un capital additionnel à travers la constitution des réserves et report à nouveau.

La méthodologie CAMELS préconise donc une investigation permettant de détecter le segment d'activité qui est le plus rentable et celui ne l'est pas. Il est donc conseillé de faire une analyse produit par produit en mettant en évidence le mécanisme qui permet à la compagnie de dégager un excédent d'exploitation.

Ainsi, les assurances « Vie » dont les engagements sont exigibles dans le long terme, auront tendance à tirer un grand profit des revenus générés par leurs investissements de long terme, tandis que les assurances dommages, dont les prestations sont attendues à court terme, auront tendance à réduire les dépenses et la sinistralité au sein de leur portefeuille d'activités afin de pouvoir tirer profit d'une sinistralité moins accentuée.

Les analyses de cette partie sont subdivisées en deux parties à savoir :

- L'analyse des dépenses ;
- L'analyse des revenus.

V.6.1. Rentabilité de l'assurance Non Vie

A. Analyse des dépenses de l'assurance Non Vie

Cette analyse se focalise sur les éléments relatifs à la souscription, la réassurance et la gestion des sinistres.

Quatre ratios sont utilisés dans cette analyse à savoir :

- Ratio des sinistres qui montre le pourcentage des primes de l'exercice utilisé pour régler les sinistres ;
- Ratio des commissions qui montrent la part des primes utilisée pour payer les commissions dues aux apporteurs d'affaires ;
- Ratio des dépenses qui montre la part des primes de l'exercice utilisée pour régler les dépenses de fonctionnement;
- Ratio combiné qui est calculé comme la somme des trois premiers et qui indique le pourcentage des primes annuelles utilisé dans la souscription, la gestion et le paiement des sinistres.

Tableau 31: Evolution des dépenses en assurances Non Vie

ANNEE	2011	2012	2013	2014
COMPAGNIE	SECTEUR NON VIE	SECTEUR NON VIE	SECTEUR NON VIE	SECTEUR NON VIE
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	13 391 824 230	14 451 527 840	15 570 837 784	15 852 715 473
Charge des prestations nette (b)	7 138 950 766	7 678 314 829	6 072 018 172	6 097 803 588
Ratio des sinistres (b/a)	53,3%	53,1%	39,0%	38,5%
Commissions nettes (c)	-454 694 278	-608 929 033	-504 651 624	-601 323 263
Ratio des commissions (c/a)	-3,4%	-4,2%	-3,2%	-3,8%
Frais de gestion (d)	7 053 812 941	9 463 987 372	10 552 735 521	11 733 669 135
Ratio des dépenses (d/a)	52,7%	65,5%	67,8%	74,0%
Ratio combiné [(b+c+d)/a]	102,6%	114,4%	103,5%	108,7%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Ce tableau montre que l'assurance non vie encaisse plus de commissions de la part des réassureurs qu'ils n'en payent à leurs apporteurs d'affaires. Cette situation se traduit par un montant des commissions nettes de réassurance et un ratio de commissions négatif sur toute la période.

Le ratio combiné du tableau précédent montre que toutes les dépenses autres que celles relatives aux placements occupent la quasi-totalité des primes annuelles. C'est ainsi que ce ratio est passé de 102,6% en 2011 à 108,7% en 2014 en passant par 114,4% en 2012 et 103,5% en 2014.

Notons que ce ratio a été détérioré par la part énorme des charges de gestion qui affichent une valeur dépassant 60% des primes annuelles sur les trois dernières années. Ce résultat est d'autant plus atypique au vu du ratio des sinistres qui est inférieure à 50% sur toute la période et qui affiche une tendance décroissante.

Ainsi, serait-il plus facile pour une compagnie d'assurance dommage de payer les sinistres que d'assurer son propre fonctionnement!

En somme, il ressort du tableau précédent que les dépenses de fonctionnement et les frais de gestion des sinistres ne laissent aucune marge bénéficiaire à la compagnie. Cette situation se traduit par un résultat technique négatif sur toute la période comme c'est consigné dans la partie qui suit.

B. Analyse des revenus de l'assurance Non Vie

Bien que les prestations des compagnies d'assurance dommage soient attendues sur le court terme, ces compagnies parviennent à générer un revenu sur des placements de court terme. Cette partie permet de voir l'apport de ces revenus de placement sur le résultat d'exploitation du secteur.

Ainsi, le tableau suivant montre que les placements ont rapporté au secteur des montants dépassant 1,5 milliards sur toute la période ce qui représente plus de 9% des primes acquises sur toute la période soit 11,8% en 2011, 15,3% en 2012, 11,1% en 2013 et 9,5% en 2014.

Ces revenus des placements, combinés avec les autres produits permettent d'absorber les pertes observés au niveau du résultat technique ce qui se traduit par un ratio de rentabilité positif comme c'est consigné dans le tableau qui suit.

Tableau 32: Evolution des revenus en assurance Non Vie

ANNEE	2011	2012	2013	2014
COMPAGNIE	SECTEUR NON VIE	SECTEUR NON VIE	SECTEUR NON VIE	SECTEUR NON VIE
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	13 391 824 230	14 451 527 840	15 570 837 784	15 852 715 473
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-346 245 199	-2 081 845 328	-549 264 285	-1 377 433 987
Résultat Technique en % des Primes nettes acquises (e/a)	-2,6%	-14,4%	-3,5%	-8,7%
Produits financiers (f)	1 575 266 698	2 218 099 485	1 733 286 058	1 504 418 004
Produits financiers en % des Primes nettes acquises (f/a)	11,8%	15,3%	11,1%	9,5%
Autres produits (charges) (g)	1 178 410 123	2 103 249 811	186 374 341	-101 203 202
Autres produits (charges) en % des Primes nettes acquises	8,8%	14,6%	1,2%	-0,6%
Ratio de rentabilité [(e+f+g)/a]	18,0%	15,5%	8,8%	0,2%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Le tableau précédent montre un ratio de rentabilité positif mais de tendance décroissante sur toute la période résultat de la baisse du résultat d'exploitation accouplé d'une hausse des primes acquises en assurance non vie.

V.6.2. Rentabilité de l'assurance « Vie »

A. Analyse des dépenses de l'assurance Vie

Dans cette partie, il est également question de détecter le segment d'activité des assurances « Vie » qui est le plus productif afin de comprendre les mécanismes qui permettent aux compagnies du secteur de dégager un excédent d'exploitation.

Tableau 33: Evolution des dépenses en assurances Vie

ANNEE	2011	2012	2013	2014
COMPAGNIE	SECTEUR VIE	SECTEUR VIE	SECTEUR VIE	SECTEUR VIE
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	5 131 071 665	6 625 077 634	8 436 624 264	9 817 073 338
Charge des prestations nette (b)	4 744 313 516	5 807 895 097	8 162 400 305	10 710 450 068
Ratio des sinistres (b/a)	92,5%	87,7%	96,7%	109,1%
Commissions nettes (c)	-55 499 521	-64 455 573	-160 632 862	-218 974 718
Ratio des commissions (c/a)	-1,1%	-1,0%	-1,9%	-2,2%
Frais de gestion (d)	809 575 796	1 061 055 026	1 117 598 020	1 390 417 101
Ratio des dépenses (d/a)	15,8%	16,0%	13,2%	14,2%
Ratio combiné [(b+c+d)/a]	107,2%	102,7%	108,1%	121,0%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Ce tableau montre que les primes annuelles ne sont pas suffisantes pour permettre aux assureurs de couvrir leurs engagements envers les assurés. C'est ainsi que le ratio combiné affiche un montant dépassant 100% sur toute la période.

De cette situation découle un résultat technique négatif comme consigné dans le tableau qui suit.

B. Analyse des revenus de l'assurance Vie

Tableau 34: Evolution des revenus en assurance Vie

ANNEE	2011	2012	2013	2014
COMPAGNIE	SECTEUR VIE	SECTEUR VIE	SECTEUR VIE	SECTEUR VIE
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	5 131 071 665	6 625 077 634	8 436 624 264	9 817 073 338
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-367 318 126	-179 416 916	-682 741 200	-2 064 819 114
Résultat Technique en % des Primes nettes acquises (e/a)	-7,2%	-2,7%	-8,1%	-21,0%
Produits financiers (f)	129 720 137	207 235 176	300 386 568	454 125 500
Produits financiers en % des Primes nettes acquises (f/a)	2,5%	3,1%	3,6%	4,6%
Autres produits (charges) (g)	1 035 332 774	1 461 619 812	2 142 226 075	2 662 479 970
Autres produits (charges) en % des Primes nettes acquises (g/a)	20,2%	22,1%	25,4%	27,1%
Ration de rentabilité [(e+f+g)/a]	15,5%	22,5%	20,9%	10,7%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Ce tableau montre que les revenus des placements et autres produits sont en pleine essor avec des montants de 1,13 milliards de FBU en 2011, 1,66 milliards de FBU en 2012 et 2,44 milliards de FBU en 2013 et plus de 3 milliards de FBU en 2014.

Ceci montre que le revenu des compagnies d'assurances est à majorité financé par les revenus des différents placements.

Enfin, le ratio de rentabilité affiche une valeur qui fluctue d'une année à une autre mais dont le montant reste supérieur à 10% sur toute la période.

V.7. Analyse de la liquidité du secteur des assurances

Tableau 35: Evolution des actifs liquides du secteur

ANNEE	2011	2012	2013	2014
COMPAGNIE	SECTEUR	SECTEUR	SECTEUR	SECTEUR
Banques et chèques postaux	4 514 258 968	4 694 337 905	3 957 475 953	5 987 463 927
Caisse	19 741 420	24 141 389	9 170 834	10 312 228
Autres valeurs disponibles	3 742 351 185	2 793 909 179	2 579 894 212	2 439 155 578
Total actifs liquides	8 276 351 573	7 512 388 473	6 546 540 999	8 436 931 733
Totat Passif	64 502 495 370	74 209 046 350	82 132 455 108	94 843 155 209
Ratio de liquidités	12,8%	10,1%	8,0%	8,9%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Cette analyse montre que les actifs les plus liquides dont dispose le secteur représentent en moyenne 10% de tous les actifs¹².

Toutefois, il est difficile d'apprécier le ratio précédent vu que certains actifs reconnus comme liquides par l'Association des Superviseurs d'Assurances de la Communauté Est Africaine (EAISA) n'ont pas été prises en compte par manque de données suffisantes.

¹² Dans le tableau il y est écrit total passif mais le commentaire se focalise sur le total actif qui, selon les règles de comptabilité, est toujours égale au total passif

CONCLUSION

La présente étude a permis d'apprécier l'évolution du secteur burundais d'assurance sur la période allant de 2011 à 2014. Elle a également mis en évidence la place du secteur au sein de l'économie, à travers le taux de pénétration et la densité d'assurance.

Comme résultats macroéconomiques, il est apparu que la contribution du secteur des assurances dans le PIB affiche une légère tendance à la hausse avec une croissance de 0.06% lors du dernier exercice. Il a également été signalé que cette croissance pourra être soutenue grâce à l'entrée en vigueur des nouvelles assurances obligatoires introduites par le Code des assurances.

Néanmoins, pour le régulateur (ARCA), cette situation illustre la nécessité d'un bon suivi du secteur pour que cette croissance, aussi légère soit-elle, puisse être entretenue par une bonne réglementation et suivi à travers une supervision respectant les normes internationales.

Un autre résultat macroéconomique est venu des provisions mathématiques dont la tendance a révélé une progression géométrique. A ce niveau, il a été signalé que ces provisions constituent une source d'investissement pour l'économie nationale, vu que leur exigibilité est dans le long terme.

Parlant des indicateurs clés du secteur, il a été observé une autorégulation de la charge des sinistres dont les analyses montrent une certaine stabilité autour d'un montant de 10 milliards de FBU.

Notons également une mutation dans la répartition du marché entre la « Non Vie » et la « Vie » où il a été observé que les assurances « Vie » gagnaient des points avec 30,4% des parts du marché en 2014, alors que cette part n'était que de 22.4% en 2011.

Les soldes créditeurs des comptes d'exploitation « Vie » et « Non Vie », ont permis de constater que le secteur d'une manière générale n'a jamais affiché un résultat négatif, bien que le dernier exercice affiche un résultat plus ou moins dérisoire en « Non Vie ».

La dernière partie de ce travail, destinée à l'analyse CAMELS, a rappelé l'importance pour une compagnie d'assurance de disposer d'un capital suffisant pour absorber les chocs qui peuvent survenir sur son patrimoine. Les analyses y relatives ont ainsi mis en évidence comment les fonds propres des compagnies ont pu suivre l'évolution du secteur en s'ajustant au fur à mesure que le marché s'agrandissait. De même, l'étude de la solvabilité a mis en évidence un excédent significatif de marge de solvabilité.

Quant à la gouvernance d'entreprise, il a été signalé l'absence de deux outils socles d'une bonne gouvernance d'entreprise, à savoir les bureaux d'audit et de contrôle interne dans la majorité des sociétés. Néanmoins, il a été précisé que cette obligation a été introduite par le code des assurances dont la promulgation date de janvier de l'année 2014, ce qui peut expliquer, du moins en partie, l'absence de ces outils combien importants.

Enfin, les analyses du présent document se sont focalisées sur le mécanisme générateur de revenu au sein des compagnies du secteur. A cet effet, il a été mis en évidence deux facteurs favorables à la rentabilité en occurrence la faible sinistralité et la rentabilité des placements. C'est ainsi que les assurances « Non Vie » se retrouvent avec un ratio de sinistralité inférieur à 50% et des revenus des

placements et autres produits allant jusqu'à 20% des primes annuelles. Quant aux assurances « Vie » les revenus des placements et autres produits dépassent 30% des primes annuelles sur toute la période.

Néanmoins, à côté de ces facteurs, il a été observé une montée vertigineuse des charges de gestions dont le montant effleure les 75% des primes annuelles en « Non Vie ». De ce fait, une investigation plus approfondie de ces charges de gestion ainsi qu'une politique d'atténuation de leur impact sur le résultat des compagnies du secteur s'impose.

En somme, le rapport annuel de l'exercice a fait ressortir des points forts sur lesquels il faudra capitaliser et des points faibles dont il faudra assurer un suivi permanent.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I. TEXTES LEGAUX

1. Lois

- Loi N°1/017 du 23 octobre 2003 portant réglementation des banques et des établissements financiers
- Loi N° 1/09 du 30 mai 2011 portant Code des sociétés privées et à participation publique.
- Loi N°1/02 du 07 janvier 2014 portant Code des assurances du Burundi

2. Décrets lois

- Décret-loi n° 1/024 du 13 juillet 1989 portant cadre organique des administrations personnalisées de l'Etat
- Décret N° 100/181 du 11 août 2014 portant missions, réorganisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation et de Contrôle des Assurances

3. Ordonnances ministérielles

- Ordonnance Ministérielle N°540/1755 du 26 décembre 2013 portant modification de la date de mise en vigueur de l'Ordonnance Ministérielle N°540/919 du 07 juillet 2013 portant adoption du Plan Comptable des Assurances applicable au Burundi
- Ordonnance Ministérielle N°540/919 du 03 juillet 2013 portant adoption du Plan Comptable des assurances applicable au Burundi
- Ordonnance Ministérielle N° 530/759 du 7 mai 2010 portant agrément de l'association sans but lucratif dénommée «Association des Assureurs du Burundi».

4. Traités, Accords, Normes internationaux

- Méthodologie, principes et normes de l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA)
- Mémorandum de bonne entente (MOU) entre les superviseurs d'assurance de la CEA, Le Traité portant établissement de la CEA

II. RAPPORTS, REVUES ET AUTRES PUBLICATIONS

1. BRB, Cours officiels des changes au comptant applicables par la BRB, septembre 2014
2. BRB, Rapport annuel 2012
3. Code des assurances CIMA (nouvelle édition 2009)
4. Comptes des sociétés d'assurance au 31 décembre 2013 (comptes publiés).

5. Direction des Assurances (République du Sénégal), Rapport sur les sociétés d'assurance, Exercice 2012.
6. IRA Kenya, Report 2012
7. IRA Uganda, Report 2012
8. ISTEERU: Bulletins trimestriels de conjoncture, 2013
9. ISTEERU: Burundi en bref, quelques données sur le Burundi, 2013
10. KPMG: Assessment of the Insurance Industry from Perspective of EAC Regionalization, Study Report; June 2014
11. Ministère à la Présidence Chargé des Affaires de la Communauté Est Africaine : Etapes de l'intégration de l'East African Community, avril 2009 ;
12. Ministère des Finances et de la Planification du Développement Economique : Stratégie nationale et plan d'actions pour le développement du secteur financier 2011-2017
13. Programme d'évaluation du secteur financier : Aide-mémoire de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, février 2009

ANNEXES

Annexe 1: Passif du Bilan 2014

ANNEE	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014
COMPAGNIE	SOCABU	JUBILEE NON VIE	JUBILEE VIE	BICOR AG	BICOR V&C	SOCAR	UCAR	SOGEAR	SECTEUR
FONDS PROPRES	9 409 759 563	975 144 876	-19 983 402	3 488 824 778	867 891 342	2 410 126 312	1 070 012 055	1 928 369 410	20 130 144 935
Capital social	300 000 000	380 000 000	120 000 000	1 010 100 000	500 166 000	1 698 450 000	150 000 000	125 000 000	4 283 716 000
Réserves	8 916 486 368	50 000 000	0	2 478 560 873	354 192 210	711 676 312	162 967 546	1 770 575 291	14 444 458 600
Résultat et report à nouveau	193 273 195	545 144 876	-139 983 402	163 905	13 533 132	0	757 044 509	32 794 119	1 401 970 335
PPC et DLMT	1 752 445 933	0	30 212 422	708 515 093	0	0	101 257 375	256 958 156	2 849 388 979
PPC	1 600 000 000	0	0	23 000 000	0	0	0	0	1 623 000 000
DLMT	152 445 933	0	30 212 422	685 515 093	0	0	101 257 375	256 958 156	1 226 388 979
PROVISIONS TECHNIQUES	37 990 819 698	3 608 647 927	2 314 291 211	4 897 141 112	2 675 069 127	5 378 197 116	2 515 025 065	179 847 773	59 559 039 029
Primes	32 241 325 619	2 273 226 407	2 107 410 290	0	2 675 069 127	1 503 306 322	974 274 071	16 018 432	41 790 630 268
Sinistres	5 749 494 079	1 335 421 520	206 880 921	4 897 141 112	0	3 874 890 794	1 540 750 994	163 829 341	17 768 408 761
DETTES A COURT TERME	5 058 157 941	3 509 783 327	471 372 568	1 052 456 313	129 888 277	1 219 783 703	151 633 620	184 580 504	11 777 656 253
RESULTAT EN ATTENTE D'AFFECTATION (+/-)	-957 756 796	-9	-825	428 073 187	165 262 839	727 446 437	163 901 180	0	526 926 013
TOTAL PASSIF	53 253 426 339	8 093 576 121	2 795 891 974	10 575 010 483	3 838 111 585	9 735 553 568	4 001 829 296	2 549 755 843	94 843 155 209

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Annexe 2: Actif du Bilan 2014

ANNEE	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014
COMPAGNIE	SOCABU	BILEE NON V	JUBILEE VIE	BICOR AG	BICOR V&C	SOCAR	UCAR	SOGEAR	SECTEUR
ACTIF IMMOBILISE	28 768 561 089	2 701 306 768	2 632 132 609	6 360 961 528	833 141 415	1 120 697 011	402 235 408	1 904 882 310	44 723 918 138
Immobilisations incorporelles	780 606 683	0	0	0	41 760 607	0	25 036 753	0	847 404 043
Immobilisations corporelles	11 437 719 394	133 494 223	32 850 572	5 198 893 477	791 380 808	1 086 653 195	293 227 401	1 764 510 306	20 738 729 377
Immobilisations financières	16 550 235 012	2 567 812 544	2 599 282 037	1 162 068 051	0	34 043 816	83 971 254	140 372 004	23 137 784 718
Q/R DANS LES PT	1 112 345 049	2 661 397 790	23 120 114	0	0	1 713 612 167	101 257 375	28 727 606	5 640 460 101
Primes	1 112 345 049	0	0	0	0	0	0	0	1 112 345 049
Sinistres	0	2 661 397 790	23 120 114	0	0	1 713 612 167	101 257 375	28 727 606	4 528 115 052
VALEURS REALISABLES A CT	20 600 879 864	2 048 477 788	65 189 074	2 705 168 745	870 179 563	6 308 259 840	3 185 612 690	258 077 674	36 041 845 238
Créances sur les réassureurs	17 066 407	0	0	0	0	0	1 528 359 896	0	1 545 426 303
Créances sur les assurés et les agents (41)	2 344 516 453	1 047 451 760	36 108 668	2 367 019 146	766 014 276	677 717 714	998 419 790	230 567 340	8 467 815 148
Personnel (42)	0	0	0	0	0	309 611	3 674 999	17 465 665	21 450 275
Autres valeurs réalisables à CT	18 239 297 004	1 001 026 028	29 080 406	338 149 599	104 165 287	5 630 232 515	655 158 005	10 044 669	26 007 153 512
VALEURS DISPONIBLES	2 771 640 337	682 393 776	75 450 177	1 508 880 210	2 134 790 607	592 984 550	312 723 823	358 068 253	8 436 931 733
Banques et chèques postaux	2 771 640 337	682 393 776	75 450 177	1 023 529 027	323 534 823	590 671 477	167 731 261	352 513 049	5 987 463 927
Caisse	0	0	0	170 594	1 190 705	2 313 073	1 082 652	5 555 204	10 312 228
Autres valeurs disponibles	0	0	0	485 180 589	1 810 065 079	0	143 909 910	0	2 439 155 578
TOTAL ACTIF	53 253 426 339	8 093 576 121	2 795 891 974	10 575 010 483	3 838 111 585	9 735 553 568	4 001 829 296	2 549 755 843	94 843 155 209

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Annexe 3: Compte d'exploitation non vie (crédit 2014)

ANNEE	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014
COMPAGNIE	SOCABU NON VIE	JUBILEE NON VIE	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
Primes émises	8 352 073 779	4 986 297 615	4 817 918 751	3 369 042 797	2 706 316 865	904 159 266	25 135 809 073
Provisions de primes à (t-1)	3 051 726 973	0	1 864 386 661	671 634 471	1 090 290 674	0	6 678 038 779
Provisions de primes à (t)	2 971 475 032	45 375 489	1 759 896 412	685 713 247	974 274 071	0	6 436 734 251
PRIMES ACQUISES	8 432 325 720	4 940 922 126	4 922 409 000	3 354 964 021	2 822 333 468	904 159 266	25 377 113 600
Primes cédées en réassurances	2 568 128 415	3 691 432 004	2 267 015 164	576 618 016	319 685 281	85 535 060	9 508 413 940
Q/R Provisions de primes à (t-1)	86 513 727	0	0	0	0	0	86 513 727
Q/R Provisions de primes à (t)	70 529 540	0	0	0	0	0	70 529 540
Primes acquises cédées aux réassureurs	2 584 112 602	3 691 432 004	2 267 015 164	576 618 016	319 685 281	85 535 060	9 524 398 127
PRIMES ACQUISES NETTES DE REASS	5 848 213 118	1 249 490 122	2 655 393 836	2 778 346 005	2 502 648 187	818 624 206	15 852 715 473
Total produits de placement	1 167 966 170	0	71 393 557	374 653 587	100 830 712	33 000 000	1 747 844 026
Total autres produits	-576 864 789	0	108 299 240	148 580 354	0	218 781 993	-101 203 202
SOLDE DEBITEUR	1 710 812 233	0	0	0	0	0	0
TOTAL CREDIT	8 150 126 732	1 249 490 122	2 835 086 633	3 301 579 946	2 603 478 899	1 070 406 199	19 210 168 530

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Annexe 4: Compte d'exploitation non vie (débit 2014)

ANNEE	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014
COMPAGNIE	SOCABU NON VIE	JUBILEE NON VIE	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
Sinistres payés	3 652 941 098	2 303 091 619	1 699 061 166	1 108 762 636	1 114 608 249	383 422 935	10 261 887 703
Provisions de sinistres à (t)	5 555 395 769	593 947 495	5 864 800 048	3 840 316 468	1 540 750 994	0	17 395 210 774
Provisions de sinistres à (t-1)	6 499 046 151	0	5 735 702 048	3 416 984 123	1 393 492 292	0	17 045 224 614
Charge des sinistres	2 709 290 716	2 897 039 114	1 828 159 166	1 532 094 981	1 261 866 951	383 422 935	10 611 873 863
Sinistres payés par les réassureurs	464 466 844	2 089 693 160	973 571 133	367 231 509	116 582 236	65 045 000	4 076 589 882
Q/R Provisions de sinistres à (t)	897 113 347	28 389 052	2 727 556 460	1 713 612 167	101 257 375	0	5 467 928 401
Q/R Provisions de sinistres à (t-1)	938 979 049	0	2 434 580 999	1 550 131 508	106 756 451	0	5 030 448 007
Prestations à la charge des réassureurs	422 601 142	2 118 082 211	1 266 546 594	530 712 168	111 083 160	65 045 000	4 514 070 275
CHARGE DES SINISTRES NETTE DE REASSURANCE	2 286 689 574	778 956 903	561 612 572	1 001 382 813	1 150 783 791	318 377 935	6 097 803 588
Commissions payées	479 289 868	330 971 481	613 834 561	162 419 974	101 917 902	0	1 688 433 786
Commissions reçues	634 596 133	826 518 417	739 721 121	32 022 781	45 204 129	11 694 468	2 289 757 049
MONTANT NET DES COMMISSIONS	-155 306 265	-495 546 936	-125 886 560	130 397 193	56 713 773	-11 694 468	-601 323 263
Total autres charges	5 931 791 125	947 248 520	1 800 355 170	1 218 526 048	1 118 874 281	716 873 991	11 733 669 135
Total Charges de placements	86 952 298	0	0	156 473 724	0	0	243 426 022
SOLDE CREDITEUR	0	18 831 634	599 005 451	794 800 168	277 107 054	46 848 741	25 780 815
TOTAL DEBIT	8 150 126 732	1 249 490 122	2 835 086 633	3 301 579 946	2 603 478 899	1 070 406 199	19 210 168 530

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Annexe 5: Compte d'exploitation vie (crédit 2014)

ANNEE	2014	2014	2014	2014	2014
COMPAGNIE	SOCABU VIE	JUBILEE VIE	BICOR V&C	SOCAR VIE	SECTEUR VIE
Primes émises	7 632 529 102	1 489 684 898	1 042 987 816	808 248 921	10 973 450 737
Primes cédées en réassurance	890 300 243	79 856 464	48 387 254	137 833 438	1 156 377 399
Primes émises nettes de réassurance	6 742 228 859	1 409 828 434	994 600 562	670 415 483	9 817 073 338
Q/R Provisions mathématiques à (t)	60 971 400	0	0	0	60 971 400
Q/R Provisions mathématiques à (t-1)	74 130 008	0	0	0	74 130 008
Q/R Participation aux excédents incorporés dans l'exercice	0	0	0	0	0
Dotation aux provisions de l'exercice	-13 158 608	0	0	0	-13 158 608
Total produits de placement	0	232 684 244	221 441 256	0	454 125 500
Total autres produits	2 662 382 913	0	10 600	86 457	2 662 479 970
SOLDE DEBITEUR	0	139 983 402	0	0	0
TOTAL CREDIT	9 391 453 164	1 782 496 080	1 216 052 418	670 501 940	13 060 503 602

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Annexe 6: Compte d'exploitation vie (débit 2014)

ANNEE	2014	2014	2014	2014	2014
COMPAGNIE	SOCABU VIE	JUBILEE VIE	BICOR V&C	SOCAR VIE	SECTEUR VIE
Prestations de l'exercice	2 321 903 846	515 403 093	485 471 107	141 700 662	3 464 478 708
Prestations à la charge des réassureurs	179 134 612	56 026 313	23 306 039	39 387 499	297 854 463
CHARGE DES SINISTRES NETTE DE REASSURANCE	2 142 769 234	459 376 780	462 165 068	102 313 163	3 166 624 245
Provisions mathématiques à (t)	29 269 850 587	1 140 023 633	2 675 069 128	817 593 075	33 902 536 423
Provisions mathématiques à (t-1)	23 271 724 304	0	2 429 358 447	506 944 521	26 208 027 272
Participation aux excédents incorporés dans l'exercice	163 841 936	0	0	0	163841936
Dotation aux provisions de l'exercice	5 834 284 347	1 140 023 633	245 710 681	310 648 554	7 530 667 215
Commissions payées	-29 014 965	12 025 582	0	47 229 663	30 240 280
Commissions reçues	186 039 454	76 449	34 222 310	28 876 785	249 214 998
MONTANT NET DES COMMISSIONS	-215 054 419	11 949 133	-34 222 310	18 352 878	-218 974 718
Charge de gestion	876 398 565	171 146 533	302 317 572	40 554 431	1 390 417 101
Charges des placements	0	0	0	0	0
Solde créditeur	753 055 437	0	240 081 407	198 632 914	1 051 786 356
TOTAL DEBIT	9 391 453 164	1 782 496 080	1 216 052 418	670 501 940	13 060 503 602

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Annexe 7: Ratios de solvabilité par compagnie vie & non vie (2014)

ANNEE	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014
COMPAGNIE	SOCABU	JUBILEE	BICOR	SOCAR	UCAR	SOGEAR	SECTEUR
Primes émises (a)	15 984 602 881	6 475 982 512	5 860 906 567	4 177 291 718	2 706 316 865	904 159 266	36 109 259 809
Primes cédées en réassurances (b)	3 458 428 658	3 771 288 468	2 315 402 418	714 451 454	319 685 281	85 535 060	10 664 791 339
Primes nettes de réassurance (c) = (a)-(b)	12 526 174 223	2 704 694 044	3 545 504 149	3 462 840 264	2 386 631 584	818 624 206	25 444 468 470
Total Passif (d)	53 253 426 339	10 889 468 096	14 413 122 068	9 735 553 568	4 001 829 296	2 549 755 843	94 843 155 209
Capitaux propres (e)	9 409 759 563	955 161 475	4 356 716 120	2 410 126 312	1 070 012 055	1 928 369 410	20 130 144 935
Ratio de solvabilité (e)/(d)	17,67%	8,77%	30,23%	24,76%	26,74%	75,63%	21,22%
Ratio du risque d'assurance (c)/(e)	133,12%	283,17%	81,38%	143,68%	223,05%	42,45%	126,40%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Annexe 8: Ratio de réassurance par compagnie non vie (2014)

ANNEE	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014
COMPAGNIE	SOCABU NON VIE	JUBILEE NON VIE	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
Primes émises (a)	8 352 073 779	4 986 297 615	4 817 918 751	3 369 042 797	2 706 316 865	904 159 266	25 135 809 073
Primes cédées en réassurances (b)	2 568 128 415	3 691 432 004	2 267 015 164	576 618 016	319 685 281	85 535 060	9 508 413 940
Primes nettes de réassurance (c) = (a)-(b)	5 783 945 364	1 294 865 610	2 550 903 587	2 792 424 781	2 386 631 584	818 624 206	15 627 395 132
Sinistres payés par les réassureurs (d)	464 466 844	2 089 693 160	973 571 133	367 231 509	116 582 236	65 045 000	4 076 589 882
Commissions reçues (e)	634 596 133	826 518 417	739 721 121	32 022 781	45 204 129	11 694 468	2 289 757 049
Revenus de réassurance (f) = (e)+d)	1 099 062 977	2 916 211 577	1 713 292 254	399 254 290	161 786 365	76 739 468	6 366 346 931
Taux de rétention (c/a)	69,25%	25,97%	52,95%	82,88%	88,19%	90,54%	62,17%
Taux de cession (b/a)	30,75%	74,03%	47,05%	17,12%	11,81%	9,46%	37,83%
Bilan de réassurance (f/b)	42,80%	79,00%	75,57%	69,24%	50,61%	89,72%	66,95%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Annexe 9: Ratio de réassurance par compagnie vie (2014)

ANNEE	2014	2014	2014	2014	2014
COMPAGNIE	SOCABU VIE	JUBILEE VIE	BICOR V&C	SOCAR VIE	SECTEUR VIE
Primes émises (a)	7 632 529 102	1 489 684 898	1 042 987 816	808 248 921	10 973 450 737
Primes cédées en réassurances (b)	890 300 243	79 856 464	48 387 254	137 833 438	1 156 377 399
Primes nettes de réassurance (c) = (a)-(b)	6 742 228 859	1 409 828 434	994 600 562	670 415 483	9 817 073 338
Prestations à la charge des réassureurs (d)	179 134 612	56 026 313	23 306 039	39 387 499	297 854 463
Commissions reçues (e)	186 039 454	76 449	34 222 310	28 876 785	249 214 998
Revenus de réassurance (f)= (e+d)	365 174 066	56 102 762	57 528 349	68 264 284	547 069 461
Taux de rétention (c/a)	88,34%	94,64%	95,36%	82,95%	89,46%
Taux de cession (b/a)	11,66%	5,36%	4,64%	17,05%	10,54%
Bilan de réassurance (f/b)	41,02%	70,25%	118,89%	49,53%	47,31%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Annexe 10: Evolution des provisions techniques par rapport au fonds propres de chaque compagnie

ANNEE	ANNEE	2011	2011	2011	2011	2011	2011	2011
2011	COMPAGNIE	SOCABU	JUBILEE	BICOR	SOCAR	UCAR	SOGEAR	SECTEUR
	PROVISIONS TECHNIQUES (a)	25 755 331 692	1 314 969 000	6 404 376 877	3 801 226 647	2 235 758 329	225 729 991	39 737 392 536
	Capitaux propres (b)	8 293 725 086	37 569 000	3 952 532 212	360 800 000	505 022 376	1 218 478 022	14 368 126 696
	PT en % des capitaux propres (a)/(b)	310,5%	3500,1%	162,0%	1053,6%	442,7%	18,5%	276,6%
2012	PROVISIONS TECHNIQUES (a)	28 760 486 283	2 659 463 000	7 339 776 898	3 955 179 070	2 236 974 941	160 819 994	45 112 700 186
	Capitaux propres (b)	8 605 789 428	598 763 000	4 028 363 564	2 222 550 526	744 503 188	768 274 030	16 968 243 736
	PT en % des capitaux propres (a)/(b)	334,2%	444,2%	182,2%	178,0%	300,5%	20,9%	265,9%
2013	PROVISIONS TECHNIQUES (a)	33 047 717 504	3 955 160 687	7 594 866 156	4 634 822 698	2 483 782 966	182 365 423	51 898 715 434
	Capitaux propres (b)	9 416 983 809	702 361 000	4 136 919 875	2 251 140 144	866 434 311	892 997 893	18 266 837 032
	PT en % des capitaux propres (a)/(b)	350,9%	563,1%	183,6%	205,9%	286,7%	20,4%	284,1%
2014	PROVISIONS TECHNIQUES (a)	37 990 819 698	5 922 939 138	7 572 210 239	5 378 197 116	2 515 025 065	179 847 773	59 559 039 029
	Capitaux propres (b)	9 409 759 563	955 161 475	4 356 716 120	2 410 126 312	1 070 012 055	1 928 369 410	20 130 144 935
	PT en % des capitaux propres (a)/(b)	403,7%	620,1%	173,8%	223,2%	235,0%	9,3%	295,9%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Annexe 11: Evolution des dépenses en assurance vie de chaque compagnie (2014)

ANNEE	2014	2014	2014	2014	2014
COMPAGNIE	SOCABU VIE	JUBILEE VIE	BICOR V&C	SOCAR VIE	SECTEUR VIE
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	6 742 228 859	1 409 828 434	994 600 562	670 415 483	9 817 073 338
Charge des prestations nette (b)	7 990 212 189	1 599 400 413	707 875 749	412 961 717	10 710 450 068
Ratio des sinistres (b/a)	118,5%	113,4%	71,2%	61,6%	109,1%
Commissions nettes (c)	-215 054 419	11 949 133	-34 222 310	18 352 878	-218 974 718
Ratio des commissions (c/a)	-3,2%	0,8%	-3,4%	2,7%	-2,2%
Frais de gestion (d)	876 398 565	171 146 533	302 317 572	40 554 431	1 390 417 101
Ratio des dépenses (d/a)	13,0%	12,1%	30,4%	6,0%	14,2%
Ratio combiné [(b+c+d)/a]	128,3%	126,4%	98,1%	70,4%	121,0%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Annexe 12: Evolution des revenus en assurance vie de chaque compagnie (2014)

ANNEE	2014	2014	2014	2014	2014
COMPAGNIE	SOCABU VIE	JUBILEE VIE	BICOR V&C	SOCAR VIE	SECTEUR VIE
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	6 742 228 859	1 409 828 434	994 600 562	670 415 483	9 817 073 338
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-1 909 327 476	-372 667 646	18 629 551	198 546 457	-2 064 819 114
Résultat Technique en % des Primes nettes acquises (e/a)	-28,3%	-26,4%	1,9%	29,6%	-21,0%
Produits financiers (f)	0	232 684 244	221 441 256	0	454 125 500
Produits financiers en % des Primes nettes acquises (f/a)	0,0%	16,5%	22,3%	0,0%	4,6%
Autres produits (charges) (g)	2 662 382 913	0	10 600	86 457	2 662 479 970
Autres produits (charges) en % des Primes nettes acquises (g/a)	39,5%	0,0%	0,0%	0,0%	27,1%
Ration de rentabilité [(e+f+g)/a]	11,2%	-9,9%	24,1%	29,6%	10,7%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Annexe 13: Evolution des dépenses en assurance vie de chaque compagnie (2014)

ANNEE	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014
COMPAGNIE	SOCABUNON VIE	UBILEE NON V	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	5 848 213 118	1 249 490 122	2 655 393 836	2 778 346 005	2 502 648 187	818 624 206	15 852 715 473
Charge des prestations nette (b)	2 286 689 574	778 956 903	561 612 572	1 001 382 813	1 150 783 791	318 377 935	6 097 803 588
Ratio des sinistres (b/a)	39,1%	62,3%	21,1%	36,0%	46,0%	38,9%	38,5%
Commissions nettes (c)	-155 306 265	-495 546 936	-125 886 560	130 397 193	56 713 773	-11 694 468	-601 323 263
Ratio des commissions (c/a)	-2,7%	-39,7%	-4,7%	4,7%	2,3%	-1,4%	-3,8%
Frais de gestion (d)	5 931 791 125	947 248 520	1 800 355 170	1 218 526 048	1 118 874 281	716 873 991	11 733 669 135
Ratio des dépenses (d/a)	101,4%	75,8%	67,8%	43,9%	44,7%	87,6%	74,0%
Ratio combiné [(b+c+d)/a]	137,9%	98,5%	84,2%	84,6%	93,0%	125,0%	108,7%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Annexe 14: Evolution des revenus en assurance vie de chaque compagnie (2014)

ANNEE	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014
COMPAGNIE	SOCABUNON VIE	JUBILEE NON V	BICOR AG	SOCAR NON VIE	UCAR	SOGEAR	SECTEUR NON VIE
PRIMES NETTES ACQUISES (a)	5 848 213 118	1 249 490 122	2 655 393 836	2 778 346 005	2 502 648 187	818 624 206	15 852 715 473
Résultat Technique [e= (a-b-c-d)]	-2 214 961 316	18 831 634	419 312 654	428 039 951	176 276 342	-204 933 252	-1 377 433 987
Résultat Technique en % des Primes nettes acquises (e/a)	-37,9%	1,5%	15,8%	15,4%	7,0%	-25,0%	-8,7%
Produits financiers (f)	1 081 013 872	0	71 393 557	218 179 863	100 830 712	33 000 000	1 504 418 004
Produits financiers en % des Primes nettes acquises (f/a)	18,5%	0,0%	2,7%	7,9%	4,0%	4,0%	9,5%
Autres produits (charges) (g)	-576 864 789	0	108 299 240	148 580 354	0	218 781 993	-101 203 202
Autres produits (charges) en % des Primes nettes acquises (g/a)	-9,9%	0,0%	4,1%	5,3%	0,0%	26,7%	-0,6%
Ration de rentabilité [(e+f+g)/a]	-29,3%	1,5%	22,6%	28,6%	11,1%	5,7%	0,2%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014

Annexe 15: Evolution des actifs liquides par compagnie du secteur en Vie et Non Vie (2014)

ANNEE	2014	2014	2014	2014	2014	2014	2014
COMPAGNIE	SOCABU	JUBILEE	BICOR	SOCAR	UCAR	SOGEAR	SECTEUR
Banques et chèques postaux	2 771 640 337	757 843 953	1 347 063 850	590 671 477	167 731 261	352 513 049	5 987 463 927
Caisse	0	0	1 361 299	2 313 073	1 082 652	5 555 204	10 312 228
Autres valeurs disponibles	0	0	2 295 245 668	0	143 909 910	0	2 439 155 578
Total actifs liquides	2 771 640 337	757 843 953	3 643 670 817	592 984 550	312 723 823	358 068 253	8 436 931 733
Totat Passif	53 253 426 339	10 889 468 096	14 413 122 068	9 735 553 568	4 001 829 296	2 549 755 843	94 843 155 209
Ratio de liquidités	5,2%	7,0%	25,3%	6,1%	7,8%	14,0%	8,9%

Source : Etats financiers des compagnies d'assurances, exercices 2011, 2012, 2013 & 2014